

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 18 janvier 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s’adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-001

Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

Les amendements suivants sont :

PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D’ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

- 2.7) Adhésion à la déclaration d’engagement sur la démocratie et le respect
- 2.8) Demande d’une date pour une élection partielle pour le district #6

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LES AMENDEMENTS SONT ACCEPTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-002

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2021-003

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Février 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l’année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 15 février 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 15 février 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu’aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-004

Subvention à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d’une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2021, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1 ^{er} versement	janvier 2021	50 000\$
2 ^e versement	avril 2021	50 000\$
3 ^e versement	juillet 2021	50 000\$
4 ^e versement	septembre 2021	50 000\$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés de l’année 2020 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée.

RÉSOLUTION NO. 2021-005

Intervention acte de servitude – Énergir

ATTENDU QUE la firme *Notaires Beauchamp Cyr inc.* a été mandatée par Énergir afin de préparer un acte de servitude relativement au lot 5 475 023;

ATTENDU QU'il y a un chevauchement avec l'assiette de servitude publiée sous le numéro 25 246 362 en faveur de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU les mesures gouvernementales présentement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise un membre de la firme *Notaires Beauchamp Cyr inc.* à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-006

Autorisation de signature – Programme supplément au loyer (Marché privé SL1)

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer-Marché privé (SL1);

ATTENDU QU'une entente tripartite doit intervenir entre la SHQ, l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut (« l'Office ») et la Ville de Sainte-Adèle pour le *Programme de supplément au loyer* Marché privé (SL1);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie la gestion du *Programme de supplément de loyer* à l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut ;

QUE cette entente soit d'une durée de cinq ans ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s’engage à payer tout coût additionnel non accepté par la SHQ et inhérent au non-respect de la présente entente par l’Office municipal d’habitation des Pays-d’en-Haut;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour la Ville de Sainte-Adèle, l’entente à intervenir entre la SHQ, l’Office et la Ville relative au *Programme de supplément au loyer Marché privé (SL1)*.

RÉSOLUTION NO. 2021-007

Contestation de la réclamation de 9359-8282 Québec inc. – Cour du Québec, division des petites créances

ATTENDU la demande signifiée le 5 janvier 2021 dans le dossier 715-32-700337-203, Cour du Québec, division des petites créances, à l’encontre de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 8 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la trésorière, Madame Julie Brazeau soit autorisée à agir à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-008

Adhésion à la déclaration d’engagement sur la démocratie et le respect

Monsieur le conseiller Pierre Lafond propose, en accord de tous les conseillers d’ajouter à la présente résolution, dans le 3^e attendu, violence verbale et **physique**.

ATTENDU QUE la polarisation de l’opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d’intimidation à l’égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l’ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l’intimidation, la menace et la violence verbale et physique n’ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu’a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d’une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d’expression;

ATTENDU QU’une démocratie respectueuse honore la fonction d’élue et élu et consolide la qualité et l’autorité des institutions;

ATTENDU QUE l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

RÉSOLUTION NO. 2021-009

Demande d'une date pour une élection partielle pour le district # 6

ATTENDU QUE la présente résolution a été proposée par monsieur le conseiller Pierre Lafond lors de la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Lafond

QU'une date soit demandée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin qu'une élection partielle soit tenue pour combler le poste de conseiller au district #6;

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard**
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

LA RÉSOLUTION 2021-009 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2021-010

Demande d'exemption de taxes foncières – Fondation Zénon Alary

ATTENDU les documents transmis le 8 décembre 2020 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Fondation Zénon Alary ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Fondation Zénon Alary;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2021-011

Acceptation du budget de l'Office municipal d'habitation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2021-012

Nomination – Coordinatrice aux communications

ATTENDU la recommandation transmise par monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 8 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Frédérique Cavezzali**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de la recommandation et entérine la nomination de madame Nakia Lemieux au poste de coordonnatrice aux communications de la ville à partir du 18 janvier 2021 ;

QUE celle-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur et que sa rémunération soit établie à l'échelon 2 de la classe 2 de la grille salariale incluse à la politique précitée.

RÉSOLUTION NO. 2021-013

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC#5 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU le contexte de pandémie (COVID-19) et de l'impact au niveau du service de l'urbanisme;

ATTENDU la volonté des parties de maintenir l'efficacité des services;

ATTENDU la volonté des parties de reconnaître les fonctions supplémentaires octroyées aux inspecteurs à l'urbanisme détenteur du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC#5 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-014

Adjudication – Transport, disposition et valorisation des boues – TP-2020-008b

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le transport, disposition et valorisation des boues ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 17 décembre dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis avec taxes (2021 à 2023)
Environnement Viridis inc.	299 653,59 \$
Services Andana inc	356 179,90 \$
Uteau (Division de 6608604 Canada inc.)	401 104,66 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 11 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour le transport, la disposition et la valorisation des boues, à l’entreprise *Environnement Viridis inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 299 653,59\$ taxes incluses, pour la période débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant le 31 janvier 2024, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2021-015

Amendement de la résolution 2020-351 – (Adjudication Ponceau Lac Renaud)

ATTENDU la résolution 2020-351, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 tenue le 18 novembre 2020 concernant les études, plans, devis et surveillance pour la réfection du ponceau de la décharge du Lac Renaud ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la résolution 2020-351 soit amendée en modifiant le 2^e résolu suivant:

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d’emprunt 1285 »

par le texte suivant :

« QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d’emprunt 1285, **remboursable sur une période de 15 ans** »

RÉSOLUTION NO. 2021-016

Adjudication – Balancement hydraulique et rinçage unidirectionnel- Sainte-Adèle – GEN-2020-026

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le balancement hydraulique et rinçage unidirectionnel- Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 17 décembre dernier et que la compagnie ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire
Aqua Data inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s’est réuni le 13 janvier 2021 et a procédé à l’analyse de la soumission déposée ;

ATTENDU la recommandation de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, datée du 13 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Aqua Data inc.* étant le seul soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 114 014,96 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la programmation de la TECQ (projet # 202).

RÉSOLUTION NO. 2021-017

Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Divers dossiers de réfection des infrastructures municipales

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut réaliser des travaux de réfection des infrastructures sur les tronçons des rues suivantes :

- Rue de la Rivière;
- Rue Saint-Georges.

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

QUE le conseil s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation des travaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-018

Demande de subvention - Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière et confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet RIRL, par la résolution du conseil 2020-080 adoptée le 16 mars 2020, pour le projet RIRL-2016-403, concernant la réfection du chemin des Hauteurs (segments 16-7 et 16-8);

ATTENDU QUE ladite demande a été entérinée par une lettre d'annonce signée par le ministre le 27 mars 2020, pour un montant maximal d'aide allouée de 406 003 \$ représentant 75% du coût total des travaux admissibles;

ATTENDU QUE la Ville a reçu du Ministère 90% de l'aide financière le 14 avril 2020;

ATTENDU QUE les travaux requis ont été complétés conformément aux plans et devis et à la satisfaction de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux au Ministère des Transports (MTQ) pour l'aide financière accordée au programme d'aide à la voirie locale, dossier RIRL-2016-403;

QUE le conseil mandate la trésorière adjointe afin de préparer et signer tout document relatif au dépôt de la reddition de compte dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2021-019

Recommandation de paiement – Réfection Centre communautaire

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à la réfection du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et libération de retenue, pour les travaux de réfection du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland, soit un montant de 33 749,88\$, taxes incluses (GEN-2019-006), à l'entreprise *Gobelex Construction inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1271;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-020

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-007

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **les lots 5 065 326 et 5 065 327 (rue Préfontaine)** afin d'autoriser, pour le lot projeté 6 398 538, une profondeur moyenne de 57,50 mètres alors que l'article 70 du règlement de lotissement 1200-2012-L exige qu'une opération cadastrale visant à modifier un lot dérogatoire, protégé par des droits acquis ne doit pas avoir pour effet de réduire la profondeur du lot.

Le tout tel que montré au plan préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 10055 de ses minutes, daté du 1^{er} octobre 2020.

Résolution du CCU – 2021-008

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)** afin d'autoriser pour l'immeuble projeté sur le lot 5 097 858 que la marge avant soit de 4,23 mètres alors que le règlement exige un minimum de 15,00 mètres.

Le tout tel que montré au plan préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5170 de ses minutes, daté du 4 décembre 2020.

Résolution du CCU – 2021-009

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1561, chemin du Versant-Sud** afin d'autoriser, pour l'immeuble, que le total des marges latérales soit de 5,83 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, à la grille des usages et des normes RP-016, des marges latérales totales de 6 mètres.

Le tout, tel que montré au certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 14464 de ses minutes, daté du 9 décembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2021-021

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-002 :

322, chemin Notre-Dame (Modification au PIIA 2019-0114)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-003 :

3014, rue Lafontaine

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-004 :

Lot 5 065 649 (rue du Pinacle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-005 :

Lot 6 222 398 (rue du Grand-Harle)

- Construction

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquée en regard au dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet de **REPORTER** la demande de PIIA suivante:

Résolution C.C.U. 2021-006:

Lot 6 249 760 (rue du Valais)

- Construction

La demande est reportée pour les motifs suivants :

- L'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone VR-013 et est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. 1200-2012-PIIA, relatifs aux sommets de montagne;

- Une demande de dérogation doit être déposée pour la construction.

RÉSOLUTION NO. 2021-022

Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2021

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention pour l'année 2021, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

Budget de fonctionnement (52 000\$)

1 ^{er} versement	le ou vers le 25 janvier 2021	26 000\$
2 ^e versement	le ou vers le 20 mars 2021	16 000\$
3 ^e versement	le ou vers le 19 septembre 2021	10 000\$

QUE la dernière tranche de 10 000\$ (3^e versement du budget de fonctionnement) soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs suite à une rencontre d'évaluation avec Plein Air Sainte-Adèle, en septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-023

Autorisation – Subvention au Club de soccer FC Boréal

ATTENDU le protocole d'entente adopté par la résolution 2020-125 lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 5 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise d'annuler de la facture de frais de non-résidents de 2019 représentant une somme de 3 510\$;

QUE le conseil autorise d'octroyer au Club de soccer FC Boréal une subvention unique et non renouvelable de 3 500\$;

QUE cette contre-proposition soit conditionnelle à l'acceptation de toutes les villes partenaires (St-Colomban, Prévost, St-Sauveur et St-Hyppolite).

RÉSOLUTION NO. 2021-024 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1302 pour la réalisation de travaux de réfection pour le ponceau du chemin du Moulin;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-025

Règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1300 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2021, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 933 245,37\$ pour la période du 5 au 11 décembre 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 218 028,50\$ pour la période du 12 au 18 décembre 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 189 106,30\$ pour la période du 19 au 25 décembre 2020
- d) Liste des comptes à payer au montant de 1 221 791,63\$ pour le mois de novembre 2020
- e) Engagements au montant de 276 308,98\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
- f) Engagements au montant de 5 185,38\$ effectués en décembre 2020 pour l'année 2021
- g) Liste au montant de 27 588,98\$ du mois de décembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt rapport – Disposition de biens meubles – Décembre 2020

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1291 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1299 décrétant un emprunt pour la réfection et l'aménagement du garage municipal

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1287-1 décrétant un emprunt pour la réfection secteur chemin du Paysan et rue Morin

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat du contremaître par intérim au Service des travaux publics

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Messieurs les conseillers, Roch Bédard, Robert Bélisle ainsi que Martin Jolicoeur s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS
La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2021-026

Levée de la séance

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ABSENT : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée à 20h38.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 15 février 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s’adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-027

Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2021

Les amendements suivants sont :

PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur

DE retirer les sujets suivants de la rubrique « Travaux publics » :

- 5.1) Reconduction du contrat – Entretien ménager du Centre communautaire et de la Place des citoyens – TP-2019-001
- 5.2) Reconduction du contrat – Entretien ménager des bâtiments municipaux – TP-2019-002

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

- 6.1) Demande de subvention RECIM – Construction d’une caserne de pompiers

L’amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D’ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

- 2.5) Dossier de la Croix

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LES AMENDEMENTS SONT ACCEPTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 février 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-028

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-029

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Mars 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 15 mars 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 15 mars 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-030

Autorisation de signature – Cession d'une partie du lot 3 888 843 (rue des Tourterelles)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire du lot 3 888 843 du Cadastre du Québec qui est l'emprise de la rue des Tourterelles ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver cette partie de terrain qui est le prolongement de la rue des Tourterelles et qui est très escarpée ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de madame Francine Gendron et monsieur Michel Abud pour acquérir cette partie de terrain pour régulariser certains aménagements;

ATTENDU la description technique de M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre;

ATTENDU l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte de vendre une partie du lot 3 888 843 (rue des Tourterelles) représentant 491,3 mètres carrés au prix de 12\$/mètre carré pour un montant total de 5 895,60\$ plus les taxes applicables, le cas échéant ;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que le document pour le remplacement cadastral;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2021-031

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 11 décembre 2021 – Guignolée 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 11 décembre 2021, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2021, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-032

Dossier de la Croix

ATTENDU QUE le conseil désire régler le dossier de la Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne M. Pierre Lafond pour discuter avec M. Marc Lupien et de revenir au conseil avec une proposition de règlement à l'amiable.

RÉSOLUTION NO. 2021-033

Emprunts temporaires – Règlement 1291

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT 1291

Règlement 1291 décrétant un emprunt de 385 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du poste de suppression Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 385 000 \$

Montant autorisé : 385 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-034

Acceptation du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU la résolution 2021-011 adoptée à l'unanimité par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'annexe A jointe à la résolution 2021-011 était pour les budgets 2021;

ATTENDU la réception du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 3 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE la résolution 2021-011 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2021-035

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC#6 – Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

ATTENDU la volonté de l’employeur de faire évoluer la structure organisationnelle et la revue de la structure à la trésorerie présentée le 10 novembre 2020 et la création d’un nouveau poste de technicien comptable (paie-maître);

ATTENDU le besoin de combler le poste technicien comptable (comptes payables) dans les prochaines semaines;

ATTENDU les efforts de recrutement actuel et la réalité du marché pour ce type de fonction;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC#6 à intervenir entre le syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-036

Approbation – Plan de réussite de la Ville de Sainte-Adèle – Démarche appréciative

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le plan de réussite de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-037

Embauche – Technicienne comptable (paie-maître) au Service de la trésorerie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 12 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Alexandra Ménard-Larose au poste de technicienne comptable (paie-maître) au Service de la trésorerie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE son entrée en poste soit à compter du 1^{er} mars 2021 et qu'une période d'essai de 435 heures travaillées soit effectuée lui permettant d'obtenir son statut de personne salariée permanente.

RÉSOLUTION NO. 2021-038

Approbation – Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle 2021-2025

ATTENDU le dépôt du document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle (2021-2025) », daté de février 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 1^{er} février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle (2021-2025) » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-039

Remise du dépôt de garantie – Protocole d'entente pour les travaux de réfection du raccordement d'aqueduc et ajout de deux conduites pluviales – Les Bâtisseurs (chemin Notre-Dame)

ATTENDU la recommandation transmise par madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, datée du 1^{er} février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement de la garantie déposée, soit un montant de 5 875\$ taxes incluses au promoteur Société en Commandite Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-040

Aide financière – Trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire Augustin-Norbert Morin

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle amorce les démarches en vue de la construction d'un trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin ;

ATTENDU QUE la solution retenue de construire un trottoir est de rendre un accès plus sécuritaire entre les commerces de la Ville et des élèves de l'école ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour ce faire que la Ville engage un montant afin de réaliser ce projet ;

ATTENDU QUE plusieurs programmes de subvention existent autant au niveau québécois que canadien en vue de l'amélioration du réseau routier et pédestre afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE la ville entend prendre connaissance de toutes les modalités d'application des programmes d'aide financière appropriée ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice des Services techniques à déposer aux ministères et organismes des différents paliers de gouvernement toute demande d'aide financière qui pourrait permettre à la Ville de Sainte-Adèle de pouvoir réaliser le projet de construction d'un trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Valiquette et l'école secondaire, et ce, dans les meilleurs délais ;

QUE le conseil autorise la directrice des Services techniques à signer pour et au nom de la Ville, tout document lié à toutes les demandes d'aide financière déposées.

RÉSOLUTION NO. 2021-041

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final, pour les travaux de réfection de l'aqueduc et de la chaussée rue des Souchets, soit un montant de 86 702,48\$, taxes incluses (GEN-2019-005), à la compagnie *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1268;

DE procéder au paiement #3 (provisoire), pour les travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec), soit un montant de 1 005 127,13\$, taxes incluses (GEN-2020-005), à la compagnie *Excapro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1288;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-042

Autorisation – Mandat additionnel – Études, plans et devis - Aménagement d'une voie piétonnière (trottoir) - Route 117 (de la rue Valiquette à la Polyvalente AN-Morin)

ATTENDU la résolution 2020-149 adoptée à l'unanimité par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques, daté du 11 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder un mandat supplémentaire à la compagnie EFEL Experts-conseils inc., pour un montant de 5 250\$, plus l'application des taxes en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1286.

RÉSOLUTION NO. 2021-043

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-019

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 6 249 760 (rue du Valais) afin d'augmenter la pente moyenne naturelle à l'intérieur de l'assiette d'une construction de 30% à 34,4% afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 6 249 760 du cadastre du Québec (rue du Valais).

Le tout tel qu'au plan projet d'implantation préparé par Nathalie Levert arpenteur-géomètre (dossier 1118, minute 11727) daté du 14 décembre 2020.

Résolution du CCU – 2021-020

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **555, rue du Meunier** afin d'autoriser, pour le bâtiment principal, que la marge avant soit à 7,8 mètres alors que le règlement exige un minimum de 8 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Soufien Beskri, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1293 de ses minutes, daté du 15 avril 2019.

Résolution du CCU – 2021-021

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1115, rue du Nomade** afin d'autoriser, pour le bâtiment principal, que la marge latérale soit à 3,20 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige, à la grille des usages et des normes RA-008, une marge latérale minimale de 4 mètres.

Le tout, tel qu'il appert au certificat de localisation préparé le 6 octobre 2020 par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 4936.

RÉSOLUTION NO. 2021-044

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-010 :
1401, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-011 :
243, rue de Chamonix
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2021-012 :
1494, chemin du Chantecler
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2021-013 :
Lot 6 249 760 (rue du Valais)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-014 :
1010, rue des Tournesols
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-015 :
173, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-016 :
Lot 4 885 928 (rue du Grand-Harle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-017 :
Lot 5 065 763 (impasse des Arbrisseaux)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-018 :
1007, rue Sigouin
- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2021-045

Autorisation de signature – Protocoles d’entente pour subvention – Salle Augustin-Norbert-Morin

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Vincent, coordonnatrice en loisirs, daté du 21 janvier 2021, relativement à une demande de financement pour la Salle de l’école secondaire Augustin-Norbert-Morin;

ATTENDU les recommandations du comité culturel d’octroyer un montant pour soutenir le fonctionnement de l’organisation et pour la réalisation de deux activités de médiation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature des protocoles d’entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l’École secondaire Augustin-Norbert-Morin, tel qu’il appert aux documents joints à la présente;

QUE le conseil autorise le directeur du Service des loisirs à signer les protocoles d’entente pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-046

Approbation du bilan 2020 du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du comité de sécurité incendie (CSI) à l’effet de procéder à l’adoption du bilan 2020 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC Les Pays-d’en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le bilan 2020, dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique (MSP);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Les Pays-d’en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-047 AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d’emprunt 1303 pour la réalisation de travaux de réfection et le bouclage de l’aqueduc de la rue de la Rivière;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-048
AVIS DE MOTION

Je, Robert Bélisle, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1304 pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-049
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1305 pour l'acquisition de 2 camions 10-roues neufs, modèle 4700 de Western Star (ou équivalent approuvé), avec benne basculante, sableuse en v, équipements de déneigement et système de type « Roll-off »;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-050
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-051
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1298-1 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-052

Règlement d'emprunt 1302 - Travaux de réfection pour le ponceau chemin du Moulin – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1302 pour la réalisation de travaux de réfection pour le ponceau du chemin du Moulin, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 649 275,61\$ pour la période du 2 au 8 janvier 2021
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 542 979,47\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 495 281,54\$ pour la période du 16 au 22 janvier 2021

- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 112 752,76\$ pour la période du 23 au 29 janvier 2021
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 418 416,65\$ pour la période du 30 janvier au 5 février 2021
- f) Liste des comptes à payer au montant de 762 618,81\$ pour le mois de décembre 2020
- g) Engagements au montant de 338 958,69\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
- h) Liste au montant de 36 418,08\$ du mois de janvier des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Déclarations des intérêts pécuniaires d’un membre du conseil Martin Jolicoeur, conseiller district 4

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de préposés aux loisirs

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat du contremaître par intérim au Service des travaux publics

Dépôt du plan d’action pour la détection des entrées de service d’aqueduc en plomb

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2019

Dépôt des bilans annuels des réseaux d’aqueduc

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Pierre Lafond ainsi que Martin Jolicoeur s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-053

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ABSENT : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée à 21 h 11.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 15 mars 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-054

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 2021

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :
2.6) Dossier de la Croix

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 mars 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-055

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 15 février 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond désire apporter une correction au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021;

ATTENDU QU'une vérification doit être faite avec l'enregistrement de la séance ordinaire du 15 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA MAIRESSE : Mme Nadine Brière

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil reporte l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-056

Désignation de la SPCA d'appliquer le Règlement numéro 1301

ATTENDU la résolution 2018-365 adoptée à la séance ordinaire du 19 novembre 2018 pour le contrat accordé à la SPCA Laurentides Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux;

ATTENDU l'article 3 du *Règlement numéro 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne la SPCA Laurentides Labelle afin d'appliquer les dispositions du *Règlement numéro 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle*.

RÉSOLUTION NO. 2021-057

Renouvellement primes d'assurance 2021-2022 – Responsabilité civile

ATTENDU la demande de soumission publiques effectuée concernant le portefeuille d'assurances de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la ville n'a reçu aucune soumission pour le bloc B - Assurances responsabilités;

ATTENDU la résolution 2020-414 adoptée à la séance extraordinaire du 22 décembre 2020 concernant les contrats d'assurances pour la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la firme Fidema Groupe conseils inc. à poursuivre les négociations avec le courtier BFL Canada pour obtenir une prime pour le bloc B - Assurances responsabilités;

ATTENDU la recommandation de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques datée du 19 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement de la prime, conformément à la facture reçue de 303 717\$, taxes incluses;

QUE le conseil approprie une somme de 88 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le coût supplémentaire des primes d'assurances pour l'année 2021;

D'autoriser la greffière et directrice des Services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-058

Autorisation de signature – Servitude à Hydro-Québec – Projet Montclair

ATTENDU la recommandation de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, datée du 19 février 2021;

ATTENDU la demande du promoteur Groupe Cognito et Construction Multi-Plex LV inc. pour le projet Montclair ;

ATTENDU QUE la servitude requise est identifiée au plan transmis par le promoteur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte d'accorder une servitude pour les installations d'Hydro-Québec pour le projet du Montclair selon le plan transmis;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge du promoteur ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte nécessaire à l'établissement de cette servitude.

RÉSOLUTION NO. 2021-059

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Avril 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

QUE la prochaine séance ordinaire du conseil se tienne vendredi le 23 avril 2021 à 18h à la Place des Citoyens;

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 19 avril 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 19 avril 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-060

Dossier de la Croix

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

Mandat pour le règlement du conflit de la Croix Sainte-Adèle, 15 mars 2021

Suite au mandat reçu lors de la dernière séance du conseil municipal tenue le 15 février 2021, voici ma proposition en vue d'en arriver à un règlement final du conflit de la Croix;

Un, je propose qu'un expert conseil indépendant soit nommé officiellement ce soir dans le but de préparer une proposition sérieuse et la plus objective possible au contribuable M. Lupien;

Deux, je propose que l'expert conseil, monsieur Marc Tassé, comptable agréé et juricomptable, attaché à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa ayant une expérience professionnelle de 29 années dans l'analyse des dépenses publiques ou privées soit nommé par le conseil, séance tenante, car il a été contacté et est disposé à faire ce travail;

Trois, je propose que son mandat débute d'ici la fin mars et qu'il rencontre au plus tôt le conseil municipal pour élaborer un plan détaillé en vue de présenter son rapport et une proposition dans trois mois soit à la fin du mois de juin;

Quatre, il est attendu que l'expert conseil pourra demander une extension du délai pour le dépôt dudit rapport, ladite extension de délai ne devant pas dépasser une période additionnelle de trois mois;

Le tout, madame la mairesse, soumis respectueusement dans le but d'en arriver à clore de façon définitive ce dossier comme vous le mentionniez sur les ondes de CIME FM;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

LA RÉSOLUTION 2021-060 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2021-061

Emprunts temporaires – Règlement 1287-1

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT 1287-1

Règlement 1287-1 amendant le règlement 1287 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 220 000\$

Montant autorisé : 220 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-062

Approbation – Rapport financier de Plein-Air Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 4 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la ville, tel que prévu à l'entente, consente à renoncer que Plein-Air Sainte-Adèle ne fournisse pas un rapport d'auditeur;

QUE le conseil approuve le rapport financier de Plein-Air Sainte-Adèle, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-063

Autorisation de signature – Contrat d'embauche pour le poste de contremaître par intérim au Service des travaux publics

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, datée du 11 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Benoît Rapatel au poste de contremaître par intérim au Service des travaux publics et ce, à partir du 3 mars 2021;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

RÉSOLUTION NO. 2021-064

Reconduction du contrat – Entretien ménager du Centre communautaire et de la Place des citoyens – TP-2019-001

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat des services d'entretien ménager des bâtiments du Service des loisirs (Centre communautaire Jean-Baptiste- Rolland et Place des citoyens) de la compagnie 2968-1913 Québec inc. (*Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec*), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges TP-2019-001.

RÉSOLUTION NO. 2021-065

Reconduction du contrat – Entretien ménager des bâtiments municipaux – TP-2019-002

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat des services d'entretien ménager des bâtiments municipaux (Hôtel de ville, police, travaux publics et bibliothèque) de la compagnie 2968-1913 Québec inc. (*Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec*), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges TP-2019-002.

RÉSOLUTION NO. 2021-066

Adjudication – Fourniture de 2 camions (10-roues) avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « roll-off » - TP-2021-002

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de 2 camions (10-roues) avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « roll-off »;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mars dernier et qu'une seule entreprise a déposé une soumission soit :

Nom du soumissionnaire	Prix soumis avec taxes / 2 camions
GloboCam (Montréal) inc.	742 513,15 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 4 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour la fourniture de 2 camions (10-roues) avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « roll-off », à l'entreprise *GloboCam (Montréal) inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 742 513,15\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à dépenser un montant n'excédant pas 5 000 \$, taxes nettes incluses, pour couvrir les coûts de la radio, de lettrage et accessoires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1305, lorsqu'approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2021-067

Adjudication – Remplacement de moteur complet sur véhicule International de modèle Terrastar – TP-2021-006

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le remplacement de moteur complet sur véhicule International de modèle Terrastar;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 mars dernier et que les compagnies ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
9289-1662 Québec inc. (Ste-Agathe Diesel)	58 269,33 \$
International Rive-Nord inc	59 327,10 \$
Le Groupe Guy inc.	60 131,93 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 10 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat pour le remplacement de moteur complet sur véhicule International de modèle Terrastar, à la compagnie *9289-1662 Québec inc. (Ste-Agathe Diesel)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 58 269,33\$, pièces, main d'œuvre et taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2021-068

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux – Les Inversions Immobiliers inc. (boulevard Radieux – tronçon F)

ATTENDU le rapport rédigé par madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques, daté du 9 mars 2021;

ATTENDU les résolutions 2015-368, 2018-056 et 2018-127 concernant l'adoption d'un projet majeur de lotissement;

ATTENDU QUE le promoteur n'ayant pas fait suite dans les 12 mois de l'adoption d'un projet majeur de lotissement et que l'article 39 du *Règlement 1200-2012-PC* prévoit, qu'après ce délai, les résolutions deviennent caduques;

ATTENDU QUE le promoteur Inversions Immobiliers inc. a acquis les lots 5 894 991, 5 852 011 et 5 798 649 du secteur « F » du boul. Radieux pour procéder au développement de la rue et des infrastructures ;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé au MELCC une demande de modification du détenteur du CA pour la portion du secteur « F » du projet. Pour pouvoir procéder, le MELCC doit avoir un certificat de conformité, émis par l'ingénieur concepteur, que les travaux seront effectués tels que les plans et le CA. L'ingénieur concepteur a demandé un délai prolongé pour ce faire. Le promoteur désirant débiter les travaux le plus rapidement possible, une entente est intervenue entre les deux compagnies, soit INVERSIONS Immobiliers, propriétaire des lots à développer et MAPS Immobilier, détenteur du CA du MELCC pour procéder conjointement et solidairement à la signature du protocole et aux travaux de prolongement de la rue et des infrastructures du secteur « F » du boul. Radieux.

ATTENDU QUE le promoteur désire réactiver le dossier et que pour ce faire, la Ville doit approuver de nouveau le projet de lotissement majeur en vertu des règlements en vigueur;

ATTENDU QUE conformément au règlement 1200-2012-TM-1 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un protocole d'entente doit intervenir entre la ville et le promoteur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions 2015-368, 2018-056 et 2018-127 soient amendées en y ajouter les résolus suivants :

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement tel que montré au document préparé par la firme IPSO, en date d'octobre 2015, projet no. 2011-1111 V20, pour le développement des lots, 5 798 649, 5 852 011 et 5 894 991, cadastre du Québec;

QUE le conseil statue que la contribution pour fins de parc qui sera exigible dans le cadre d'une opération cadastrale sera sous forme monétaire selon les dispositions du Règlement de lotissement qui seront en vigueur au moment du dépôt d'une demande de permis de lotissement présentée en bonne et due forme;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à conclure avec Les Inversions Immobiliers inc. conjointement avec MAPS Immobiliers inc. un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux sur le tronçon « F » du Boul. Radieux (lots 5 894 991, 5 852 011 et 5 798 649), sous réserve du versement des garanties financières et des frais exigés par le règlement et tous autres documents à annexer au protocole.

RÉSOLUTION NO. 2021-069

Adjudication – Étude sur désuétude usine d'épuration – GEN-2021-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude sur désuétude de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 mars dernier et que les firmes ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
Les Services EXP inc.
Tetra Tech QI inc.
FNX-Innov inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 10 mars 2021 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 11 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Les Services EXP inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 72 417,65\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1297.

RÉSOLUTION NO. 2021-070

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-025

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 889 978 (rue Saint-Joseph)** afin de permettre qu'une allée d'accès soit située à 0,30 mètre d'un bâtiment principal alors que le règlement exige 1 mètre et à 0,50 mètre de la limite latérale gauche alors que le règlement exige 1 mètre pour l'immeuble identifié comme étant le lot 3 889 978 du cadastre du Québec et ainsi permettre la construction d'un bâtiment principal sur le lot.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 2735 de ses minutes, daté du 12 avril 2018.

Résolution du CCU – 2021-026

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 367 660 (chemin du Moulin)**, afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale en structure isolée sur le lot 6 367 660, à une distance de 22.65 mètres de l'emprise du chemin du Moulin alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum 30 mètres à l'intérieur d'un projet intégré.

Le tout, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Daniel Robidoux arpenteur-géomètre sous le numéro 8 445 de ses minutes, daté du 5 février 2021.

Résolution du CCU – 2021-027

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 284 (rue des Cervidés)** afin de permettre que le lot 5 065 284 du cadastre du Québec ait une largeur minimale de 43.68 mètres alors que le règlement 1200-2012-L exige 50 mètres et une superficie minimale de 4 019,8 mètres carrés alors que le règlement 1200-2012-L exige 5 000 mètres carrés et ainsi régulariser la largeur minimale et la superficie minimale du lot.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous ses minutes 5216, daté du 15 décembre 2020.

Résolution du CCU – 2021-028

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **5699, chemin des Hauteurs**, afin de permettre, pour le lot 5 065 980 (chemin des Hauteurs), que la hauteur des portes (2), pour la future construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé), soit de 3,05 mètres alors que la réglementation autorise une hauteur maximale de 2,5 mètres.

Le tout, tel que démontré dans les plans d'architecture préparés par Sylvain Légaré, technologue professionnel #5527, datés du 19 octobre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2021-071

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-022 :

Lot 3 889 978 (rue Saint-Joseph)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-023 :

Lot 6 249 765 (rue du Valais)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-024 :

2570, rue des Perdreaux

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2021-072

Demande de certificat d'autorisation – Retrait des sédiments de l'étang au Parc Doncaster

ATTENDU la correspondance de madame Sonya Ethier, directrice générale de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle datée du 8 mars 2021 précisant le projet;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès des ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) doit être faite pour le retrait des sédiments de l'étang au Parc Doncaster;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le retrait des sédiments de l'étang au Parc Doncaster;

QU'une copie de cette résolution soit transmise par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉSOLUTION NO. 2021-073

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Plein-Air Sainte-Adèle (PASA)

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et Plein-Air Sainte-Adèle et signé le 28 septembre 2016;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 24 février 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Plein-Air Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-074

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2021-2022 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 8 mars 2021, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2021-2022;

De désigner madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2021-075

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2021 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2021-074 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU la demande du ministère que la ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à réception de celle-ci;

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celle-ci;

D'autoriser madame Sylvie Caron, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à cette demande, au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-076
AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1298-2 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-077

Règlement 1298-1 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1298-1 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-078

Règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-079

Règlement d'emprunt 1303 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection et le bouclage de l'aqueduc de la rue de la Rivière – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1303 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection et le bouclage de l'aqueduc de la rue de la Rivière, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-080

Règlement d'emprunt 1304 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1304 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-081

Règlement d'emprunt 1305 décrétant un emprunt pour l'acquisition de 2 camions 10-roues neufs, modèle 4700 de Western Star (ou équivalent approuvé), avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « Roll-off » – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali
**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1305 décrétant un emprunt pour l'acquisition de 2 camions 10-roues neufs, modèle 4700 de Western Star (ou équivalent approuvé), avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « Roll-off », soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 262 533,13\$ pour la période du 6 au 12 février 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 390 667,12\$ pour la période du 13 au 19 février 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 39 513,20 pour la période du 20 au 26 février 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 406 087,12\$ pour la période du 27 février au 5 mars 2021
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 182 098,77\$ pour le mois de janvier 2021 ainsi que certaines factures du mois de décembre 2020 totalisant 1 315 852,79\$.
- f) Engagements au montant de 238 184,98\$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.
- g) Liste au montant de 32 254,24\$ du mois de février des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 1302 décrétant un emprunt pour la réfection du ponceau du chemin du Moulin

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un journalier chauffeur surnuméraire au Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’une éducatrice spécialisée du camp de jour.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Pierre Lafond ainsi que Martin Jolicoeur s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-082

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

Monsieur le conseiller Pierre Lafond n’a pas voté sur la résolution vu son micro fermé.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la séance soit levée à 21h37.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par vidéoconférence le 24 mars 2021 à 18 h, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 18 h.

RÉSOLUTION NO. 2021-083

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-084

Subvention pour le financement du projet d'habitation Viv'en Logis

ATTENDU QUE le projet d'habitation Viv'en Logis situé dans la Ville de Sainte-Adèle, a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE ce projet de 20 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

ATTENDU QUE ce projet requiert un soutien financier;

ATTENDU QUE la Ministre a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la SHQ et la Ville de Sainte-Adèle pour l'octroi de la subvention à la Ville pour le financement du projet d'habitation Viv'en Logis;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Sainte-Adèle et la SHQ relativement à la subvention à la Ville pour le financement du projet d'habitation Viv'en Logis, selon les termes inscrits à l'entente;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, l’entente, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-085

Octroi – Mandat complémentaire – rue Valiquette

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques datée du 19 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder un mandat complémentaire concernant la rue Valiquette, soit un montant de 16 050,51\$, taxes incluses, à la firme *Équipe Laurence inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d’emprunt 1216 et 1288.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-086

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée 18 h 07.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 19 avril 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s’adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-087

Adoption de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2021

L’amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D’ajouter les sujets suivants à la rubrique « Administration »

- 2.12) Dossier de la Croix – Outrage au tribunal
- 2.13) Dossier de la Croix – Règlement final du dossier

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L’AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

L’amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Finances et trésorerie »

- 3.1) Emprunts temporaires – Règlement 1299

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L’AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-088

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 15 février 2021 et du 15 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des séances ordinaires du 15 février 2021 et du 15 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du 15 février 2021 et du 15 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-089

Autorisation de signature - Cession du lot 2 492 313

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire du lot 2 492 313 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver ce lot ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande du propriétaire du lot adjacent pour acquérir ce terrain;

ATTENDU l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte de vendre le lot 2 492 313 du Cadastre du Québec au prix de 4 800\$ plus les taxes applicables, le cas échéant et ce sans garantie légale;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2021-090

Autorisation de signature – Cession du lot 3 890 036

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire du lot 3 890 036 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver ce lot ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande des propriétaires du lot adjacent pour acquérir ce terrain pour régulariser certains aménagements;

ATTENDU l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte de vendre le lot 3 890 036 du Cadastre du Québec au prix de 6 100\$ plus les taxes applicables, le cas échéant et ce sans la garantie légale;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2021-091

Autorisation de signature – Renouvellement du bail pour les locaux situés au 555, boulevard de Sainte-Adèle - bibliothèque municipale

ATTENDU QUE le bail pour la location de locaux au 555, boulevard de Sainte-Adèle (local 117 et 118) vient à échéance le 1^{er} février 2021;

ATTENDU QUE l'emplacement convient toujours pour la bibliothèque municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER: M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte de renouveler le bail de location des locaux 117 et 118 du 555, boulevard de Sainte-Adèle avec la firme Développement Olymbec inc., pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} février 2021;

QUE le loyer annuel soit établi à 15,77\$ le pied carré plus les taxes applicables;

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer le bail de location, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-092

Appui à la Coalition Santé Laurentides

ATTENDU QUE les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

ATTENDU QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

ATTENDU QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

ATTENDU QUE la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE l'approche ponctuelle du financement par projet soumise aux aléas politiques engendre de l'épuisement relié à la reddition de comptes, une discontinuité dans les offres de services, mais surtout une déconsolidation de la mission de base des organismes;

ATTENDU QU'il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission entre les seuils financiers au programme de soutien aux organismes communautaires reconnus par le CISSS et ce que les groupes reçoivent réellement;

ATTENDU QUE la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures modernes et des services adéquats qui sauront répondre à l'augmentation du volume de soins requis;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie la Coalition Santé Laurentides et ajoute sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-093

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Mai 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 17 mai 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 17 mai 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu’aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-094

Passage de connexion régionale vers le P’tit Train du Nord – Parc Doncaster

ATTENDU QU’UN lien récréatif favorisant la mobilité active et le développement socio-économique entre la Ville de l’Estérel, la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le P’tit Train du Nord à Sainte-Adèle a été identifié au schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC des Pays-d’en-Haut comme étant une infrastructure régionale à développer;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville de l’Estérel investissent des sommes importantes visant à développer les premiers tronçons de cette connexion régionale;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d’en-Haut et Tourisme Laurentides investissent dans ce projet de connexion régionale;

ATTENDU QUE les municipalités concernées s’entendent sur le fait qu’il est préférable de réaliser en entier les tronçons du pôle d’accueil qui sont circonscrits dans la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson avant de développer des aménagements sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le projet de connexion sur le territoire de Sainte-Adèle a été identifié sur les terrains du Parc Doncaster comme étant la seule sortie possible et viable afin de connecter le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville de l’Estérel au P’tit Train du Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil s’engage à accepter le développement du sentier régional sur les terrains du Parc Doncaster;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer un protocole d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, avec la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

RÉSOLUTION NO. 2021-095

Avis d’expropriation – lot 2 232 336

ATTENDU QUE la Ville n’a pas réussi à s’entendre avec le propriétaire du lot pour procéder à son acquisition de gré à gré;
ATTENDU l’avis de réserve publié sur le lot 2 232 336;

ATTENDU que ladite réserve est imposée à des fins publiques, à savoir aux fins de créer un parc régional dans le secteur du Mont Loup-Garou;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'expropriation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, mandate et autorise la greffière et directrice des Services juridiques, Me Audrey Senécal à procéder à l'introduction des procédures en expropriation.

RÉSOLUTION NO. 2021-096

Autorisation – Disposition du véhicule V-21 - Freighliner

ATTENDU l'intention de mettre en vente le véhicule V-21 Freighliner modèle M2 2008 puisque le moteur doit être changé;

ATTENDU que le véhicule a une valeur de plus de 10 000\$;

ATTENDU la *Politique de disposition des biens meubles*;

ATTENDU le rapport de Marc Charron, chef de division des approvisionnements, du 8 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise M. Marc Charron, chef de division des approvisionnements, à mettre en vente le véhicule et à obtenir le meilleur prix.

RÉSOLUTION NO. 2021-097

Contestation Cour Supérieure (Chambre civile) – Construction T.R.B. inc. et Stephen Ghantous

ATTENDU la demande signifiée le 1^{er} mars 2021 dans le dossier 700-17-017621-219, Cour Supérieure à l'encontre de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU la demande signifiée le 18 mars 2021 dans le dossier 700-17-017666-214, Cour Supérieure à l'encontre de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester les procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard**

**M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle mandate et autorise la greffière et directrice des Services juridiques, Me Audrey Sénécal à agir à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle et contester les procédures.

RÉSOLUTION NO. 2021-098

Approbation– Localisation du nouveau poste de la Sûreté du Québec

ATTENDU l'étude opérationnelle réalisée par la Sûreté du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les recommandations émises relativement à la localisation proposée pour le nouveau poste de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2021-099

Dossier de la Croix – Outrage au tribunal

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU QUE par jugement rendu par l'honorable Juge Lalonde dans le dossier de la Cour 717-003433-066 Lise Proulx, Société en commandite Sommet Bleu, Gestion campus Corbusier Ltée et Marc Lupien ont été acquittés des accusations aux outrages au tribunal;

ATTENDU QUE par l'avis de la municipalité de Sainte-Adèle en appelait de cette décision;

ATTENDU QUE par mise en demeure transmise aux conseillers et à Nadine Brière, ces derniers faisaient l'objet d'une poursuite pour abus et en dommages à défaut de se désister de l'appel de la décision du juge Lalonde acquittant Lise Proulx, Société en commandite Sommet Bleu, Gestion campus Corbusier Ltée et Marc Lupien;

ATTENDU QUE seul le conseiller Pierre Lafond a voté contre la poursuite de l'appel du jugement du juge Lalonde;

ATTENDU QUE par décision rendue par la Cour d'appel cette dernière confirmait l'acquittement de la Société en commandite Sommet Bleu, Gestion campus Corbusier Ltée et Marc Lupien;

ATTENDU QUE la Cour Suprême a refusé d'entendre l'appel de la Société en commandite Sommet Bleu, Gestion campus Corbusier Ltée et Marc Lupien;

ATTENDU QUE Lise Proulx ne possède plus d'immeuble à la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la poursuite des procédures en outrage au tribunal contre Lise Proulx n'est d'aucun intérêt pour les citoyens de Sainte-Adèle et ne constitue qu'un gaspillage de l'argent des citoyens de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE les poursuites dirigées contre tous les conseillers de la Ville de Sainte-Adèle et la mairesse actuelle à l'exception de Pierre Lafond;

Il est proposé et résolu que la Ville se désiste des conditions contenues au jugement de la Cour d'appel dans le dossier 500-09-027253-186 et qu'il soit résolu de rétablir le jugement du juge Lalonde acquittant Lise Proulx et du même fait de mettre un terme aux procédures du jugement du tribunal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LA RÉOLUTION 2021-099 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2021-100

Dossier de la Croix – Règlement final du dossier

ATTENDU QUE le texte ci-après a été soumis par monsieur le conseiller Pierre Lafond;

ATTENDU QUE la Ville encourt des frais juridiques dans les procédures actuelles du dossier de la Croix;

ATTENDU QUE M. Lupien a été contacté (voir lettre annexée) et qu'il est prêt à participer à une table de négociations afin de régler tous les litiges de la Croix;

ATTENDU QUE M. Tassé est prêt à prendre le dossier en Cour (lettre annexée);

Il est proposé d'arrêter les procédures en Cour et de mandater M. Marc Tassé pour tenter de régler le dossier à l'amiable.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Lafond

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

LA RÉOLUTION 2021-100 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX.

RÉSOLUTION NO. 2021-101

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte Adèle souhaite

émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 220 000 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	459 800 \$
1065-A-2005	54 500 \$
1069-2005	433 900 \$
1133-2010	113 000 \$
1134-2010	105 700 \$
1141-2010	37 700 \$
1184	34 200 \$
1185	373 500 \$
1186	147 428 \$
1188	6 400 \$
1194	6 000 \$
1198	23 300 \$
1211	145 870 \$
1212	1 090 800 \$
1217	27 400 \$
1219	15 100 \$
1226	26 100 \$
1235	419 450 \$
1235	127 727 \$
1268	99 466 \$
1271	53 140 \$
1271	42 319 \$
1288	883 243 \$
1295	493 957 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 avril 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2021-102

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1184, 1185, 1186, 1188, 1194, 1198, 1211, 1212, 1217, 1219, 1226, 1235, 1268, 1271, 1288 et 1295, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 avril 2021, au montant de 5 220 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

403 000 \$	0,50000 %	2022
410 000 \$	0,60000 %	2023
417 000 \$	0,85000 %	2024
425 000 \$	1,10000 %	2025
3 565 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,58000

Coût réel : 1,56747 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

403 000 \$	0,50000 %	2022
410 000 \$	0,70000 %	2023
417 000 \$	0,90000 %	2024
425 000 \$	1,15000 %	2025
3 565 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,89000 Coût réel : 1,58237 %

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

403 000 \$	0,50000 %	2022
410 000 \$	0,60000 %	2023
417 000 \$	0,80000 %	2024
425 000 \$	1,10000 %	2025
3 565 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,83300 Coût réel : 1,58301 %
/2

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

403 000 \$	0,40000 %	2022
410 000 \$	0,50000 %	2023
417 000 \$	0,80000 %	2024
425 000 \$	1,10000 %	2025
3 565 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,77405 Coût réel : 1,59194 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

403 000 \$	0,45000 %	2022
410 000 \$	0,55000 %	2023
417 000 \$	0,85000 %	2024
425 000 \$	1,15000 %	2025
3 565 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,78085 Coût réel : 1,59992 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 220 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION NO. 2021-103

Autorisation de signature – Convention collective entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle 2020-2025

ATTENDU QUE le comité de négociations de la convention collective avec le Syndicat des cols blancs a terminé son mandat et que les parties ont conclu une entente de principe;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite de l'entente conclue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle la nouvelle convention collective à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de Sainte-Adèle fixant les conditions de travail des employés cols blancs pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2021-104

Approbation – Politique de télétravail

ATTENDU le dépôt du document « Politique de télétravail »

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 8 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le document « Politique de télétravail » lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-105

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC #7 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de Sainte-Adèle

ATTENDU les changements prévus à la structure organisationnelle du service de l’urbanisme;

ATTENDU le temps de transition nécessaire pour l’implantation des changements au niveau de la structure;

ATTENDU que des responsabilités additionnelles sont confiées à l’adjointe administrative du service pour une durée de 12 mois, soit du 20 avril 2021 au 19 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC #7 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-106

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC #8 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de Sainte-Adèle

ATTENDU le contexte de pandémie et l’impact au niveau du service de l’urbanisme;

ATTENDU la volonté des parties de maintenir l’efficacité du service et de reconnaître les fonctions supplémentaires octroyées aux inspecteurs à l’urbanisme;

ATTENDU l’entente d’une bonification du taux horaire de 10% pour la période du 15 février 2021 au 4 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC #8 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-107

Autorisation de signature – Lettre d’entente CBC #9 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de Sainte-Adèle

ATTENDU la volonté des parties de créer une nouvelle fonction au sein du service de l’urbanisme;

ATTENDU le besoin de créer la fonction d’Agent d’information et d’application des règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d’entente CBC #9 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols blancs de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-108

Approbation – Politique salariale et conditions de travail des cadres 2021-2025 - Modification

ATTENDU le dépôt du document « Politique salariale et conditions de travail des cadres 2021-2025 » modifié;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 8 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le document « Politique salariale et conditions de travail des cadres 2021-2025 » modifié, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-109

Adjudication – Gestion et exploitation d’un écocentre – TP-2021-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la gestion et l’exploitation d’un écocentre ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 18 mars dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Vallerex inc.	405 631,80 \$
EBI Environnement inc.	829 429,65 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 24 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la gestion et l'exploitation d'un écocentre, à la compagnie *Vallerex inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 405 631,80\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opération du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2021-110

Autorisation de dépense – Réparation de la rétrocaveuse John Deere 710J

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 26 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des travaux publics à faire effectuer les réparations de la rétrocaveuse John Deere 710J, par la compagnie *Brandt*;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour un montant maximum de 32 323,85\$ plus taxes, à même les fonds disponibles aux postes budgétaires appropriés.

RÉSOLUTION NO. 2021-111

Adjudication – Achat d'une camionnette Ford F-150 XLT – TP-2021-007

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Elite Ford	47 973,32 \$
Patrick Lalande, votre courtier auto inc.	49 037,46 \$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 15 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour l’acquisition d’une camionnette Ford F-150 XLT, à l’entreprise *Elite Ford*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 47 973,32\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

AUTORISE une dépense supplémentaire de 7000\$ plus les taxes pour l’installation de gyrophare, flèche directionnelle, du GPS, le lettrage et le traitement antirouille;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2021-112

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage 2021 – TP-2021-008

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2021;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 15 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l’ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Pavage Ste-Adèle	440 533,04\$
Construction Anor	477 763,09 \$
Asphalte Bélanger	481 268,10\$
Pavage Jérôme	561 652,88\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 15 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage 2021, à l’entreprise *Pavage Ste-Adèle*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 440 533,04\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opération du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2021-113

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDE QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux n° 3** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NO. 2021-114

Adjudication – Gainage d'une conduite d'aqueduc – sous la rivière du Nord – GEN-2021-009

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l’ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Sanexen Services Environnementaux inc.	95 613,21 \$
Gelco Construction inc.	158 500,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur-adjoint, Services techniques et hygiène du milieu, datée du 15 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour le gainage de l’aqueduc sous la rivière, à l’entreprise *Sanexen Services Environnementaux inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 95 613,21\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les fonds requis à la programmation de la TECQ 2019-2023.

RÉSOLUTION NO. 2021-115

Adjudication – Réhabilitation, par gainage structural, du ponceau chemin du Moulin – GEN-2021-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la réhabilitation, par gainage structural du ponceau chemin du Moulin;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 25 mars dernier et que les compagnies ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
Services Infraspec inc.	89 795,48\$
Fernand Gilbert Ltée	94 834,14\$
Clean Water Works inc.	121 793,02\$
AE Services et technologies inc.	147 845,09\$
Les Constructions Hydrospec inc.	183 511,60\$
Nordmec Construction inc.	189 283,80\$
Excapro inc.	346 353,07\$
Les Excavations Lafontaine inc.	386 068,70\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur-adjoint des Services techniques, datée du 7 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'accorder, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le contrat pour les travaux de réhabilitation par gainage structural du ponceau chemin du Moulin, à la compagnie *Services Infraspec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 89 795,48\$, taxes incluses; le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1302, lorsqu'approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2021-116

Autorisation de signature – Cession de rue et infrastructures – rue Guy-Théorêt

ATTENDU le rapport daté du 22 mars 2021, rédigé par madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques, relativement à une demande de cession de rue et infrastructures de la rue Guy-Théorêt;

ATTENDU les résolutions 2014-172, 2015-302 et 2018-316 adoptées respectivement les 16 juin 2014, 21 septembre 2015 et 17 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession de rue et des infrastructures afin que le promoteur 9154-6911 Québec inc. et Excavation Ogilvie et Fils inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à rembourser les garanties financières déposées lors de la signature du protocole.

RÉSOLUTION NO. 2021-117

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-035

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **lot 5 065 295 (rue des Cervidés)** afin régulariser, pour le lot 5 065 295, créé par la rénovation cadastrale, une superficie de 3 860,5 mètres carrés alors que la superficie minimale d'un lot non desservi à l'intérieur de la zone VR-028, selon le Règlement de lotissement 1200-2012-L, est établie à 5 000 mètres carrés minimum et ainsi régulariser les dimensions du terrain dans le but de le vendre.

Résolution du CCU – 2021-036

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 293 (rue des Cervidés)** afin de régulariser, pour le lot 5 065 293, créé par la rénovation cadastrale, une superficie de 3 771.100 mètres carrés alors que la superficie minimale d'un lot non desservi à l'intérieur de la zone VR-028, selon le Règlement de lotissement 1200-2012-L, est établie à 5 000 mètres carrés minimum.

Résolution du CCU – 2021-037

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **875, rue des Pinsons**, afin d'autoriser la construction d'un garage détaché sur l'immeuble du 875, rue des Pinsons, ayant une porte de garage de 2.67 mètres et une superficie de 66.89 mètres carrés, alors que les articles 317 et 318 du Règlement de zonage 1200-2012-Z prévoient respectivement qu'une porte de garage ne peut excéder 2,5 mètres et que pour une résidence de 125.08 mètres carrés, la superficie ne peut excéder 62,54 mètres carrés.

QUE le conseil **REFUSE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-034

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 6 367 666 (rue de l'Héritage)** afin d'autoriser qu'une allée principale d'un projet intégré résidentiel, d'une longueur de plus de 1 km, soit localisée à 15 mètres du littoral d'un lac ou d'un cours d'eau alors que l'article 894 du Règlement 1200-2012-Z exige une distance minimale de 60 mètres.

Le tout tel que représenté au plan préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, portant la minute 17089 et daté du 8 février 2021.

Résolution du CCU – 2021-038

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1203, chemin Pierre-Péladeau**, afin d'autoriser l'implantation d'un muret en marge avant d'une hauteur de 1.8 mètres alors que l'article 773 du Règlement 1200-2012-Z autorise une hauteur maximale de 1.25 mètres.

RÉSOLUTION NO. 2021-118

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A. à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-029 :

Lot 3 888 342, rue Boyer

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-030 :

3050, rue Saint-Charles

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-031 :

21, rue Morin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-032 :

1400, rue Saint-Jean

- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2021-033 :

3275, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2021-119

Demandes d'urbanisme - Demande de modification au zonage – chemin Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification tel que présenté et recommande de mandater le Service de l'urbanisme et de l'environnement d'évaluer la demande dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2021-120

Remise du dépôt de cautionnement – Création et entretien des glaces et infrastructures hivernales

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire datée du 23 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle**

**M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Aménagement Pro Design* une somme de 2 500\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement pour la création et l'entretien des glaces et des infrastructures hivernales, montant retenu jusqu'à la fin du contrat;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-121

Autorisation de dépenses – Réfection des pumptracks au parc Lépine et parc des pentes 40/80

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 26 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la réfection des pumptracks au parc Lépine et au parc des pentes 40/80;

QUE le conseil autorise une dépense de 7 000\$ taxes nettes incluses pour ce projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2021-122

Demandes de reconnaissance des OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 15 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel de l'organisme suivant :

Organisme local :
Fondation Zénon-Alary

RÉSOLUTION NO. 2021-123

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 11 mars 2021, relativement au protocole d'entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre les villes de Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban, Saint-Sauveur et Saint-Hippolyte et le Club de soccer FC Boréal, tel qu'il appert au document joint à la présente;

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur du Service des loisirs à signer le protocole d'entente entre Le Club de soccer FC Boréal et la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-124

Projet du jardin communautaire au parc Claude-Cardinal

ATTENDU que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaite offrir aux résidents la possibilité de réserver un espace potager afin d'y cultiver fruits, légumes et fines herbes pour la saison estivale, au parc Claude Cardinal, au même endroit que l'ancien jardin du Garde-Manger ;

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 12 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense n'excédant pas 20 000\$ à même le Fonds de parcs pour le projet du jardin communautaire.

RÉSOLUTION NO. 2021-125

Nomination – Membres sur les Comités patrimoine et culture

ATTENDU que des membres ont dû quitter pour des raisons de santé ainsi que pour des raisons liées aux répercussions de la pandémie actuelle;

ATTENDU qu'il fallait procéder à un recrutement en fonction des critères établis dans les règlements entourant la constitution de ces comités;

ATTENDU le rapport transmis par Brigitte Vincent, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 6 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les membres suivants :

Comité patrimoine

- M. Claude Chapdelaine
- M. Denys Charbonneau

Comité culture

- Mme Caroline Dusseault
- M. Eloi Amesse

RÉSOLUTION NO. 2021-126

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement d'emprunt 1313 pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-127

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1307 décrétant l'identification de Olivier Rolland comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-128

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1308 décrétant l'identification de Wilfrid Grignon comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-129

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1309 décrétant l'identification de Pauline Rochon comme personnage historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-130

AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1310 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Maple Leaf » comme lieu historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-131

AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1311 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Oxford-Cambridge » comme lieu historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-132

AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1312 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Munson » comme lieu historique ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-133

Règlement 1298-2 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1298-2 amendant le règlement 1298 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2021, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 316 350,49\$ pour la période du 6 au 12 mars 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 362 000,84\$ pour la période du 13 au 19 mars 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 125 384,88\$ pour la période du 20 au 26 mars 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 367 070,03\$ pour la période du 27 mars au 2 avril 2021
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 730 814,68\$ pour la période du 3 au 9 avril 2021
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 319 983,97\$ pour

- le mois de février 2021 ainsi que certaines factures de 2020 totalisant 15 922,70\$
- g) Engagements au montant de 487 538,91\$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021.
 - h) Liste au montant de 25 261,52 \$ du mois de mars 2021 des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1303 décrétant un emprunt pour la réfection et bouclage de l’aqueduc de la rue de la Rivière

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1304 décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Saint-Georges

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1305 décrétant un emprunt pour l’acquisition de deux camions 10 roues

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’un préposé aux loisirs – saison estivale

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d’employés saisonniers à la plage municipale

Dépôt de la trésorière – Rapport des activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Pierre Lafond et Martin Jolicoeur s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2021-134

Levée de la séance

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond s’est déconnecté de la séance zoom avant la levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ABSENT : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h58.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 17 mai 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents l'archiviste et greffière-adjointe ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-135

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Administration »

2.8) Mandat à M. Marc Tassé

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-136

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 19 avril 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard

**M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-137

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Juin 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 21 juin 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 21 juin 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-138

Nomination du maire suppléant

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

De nommer M. Pierre Lafond comme maire suppléant.

POUR : **M. Pierre Lafond**

CONTRE : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE monsieur le conseiller Martin Jolicoeur soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 17 mai 2021 jusqu'à son remplacement;

QUE ce dernier soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. Les Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2021-139

Autorisation de signature – Entente de droit de passage – Chantecler

ATTENDU la rencontre avec monsieur Jacques Goupil relativement à l'entente de droit de passage sur les terres du Chantecler;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, Plein Air Sainte-Adèle et la compagnie 9068-3004 Québec inc. représentée par monsieur Jacques Goupil, président, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'entente de droit de passage, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-140

Autorisation de signature – Renouvellement entente criminelle

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

ATTENDU QUE les parties ont renouvelé à plusieurs reprises celle-ci aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 30 juin 2021 et que les parties souhaitent procéder à la signature d'une nouvelle entente et ce pour un terme de dix ans;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE SIGNER l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville de Sainte-Adèle pour le traitement de certaines infractions sommaires à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

D'AUTORISER la mairesse à signer l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle et à l'attribution des amendes conformément à l'alinéa 734.4(3)a) du Code criminel » dont le texte sera substantiellement conforme à celui joint en annexe.

RÉSOLUTION NO. 2021-141

Autorisation de signature – Servitude de conservation

ATTENDU le désir de la Ville de Sainte-Adèle de promouvoir la conservation et la protection des espaces naturels pour le bénéfice de la collectivité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire préserver le caractère naturel du parc du Mont Loup-Garou de façon perpétuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil consent à la préservation du Parc du Mont Loup-Garou de façon perpétuelle;

QUE le conseil consent à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de conservation entre la Ville et la Société de protection foncière de Sainte-Adèle;

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'acte de servitude.

RÉSOLUTION NO. 2021-142

Mandat afin de représenter les membres du conseil et la ville

ATTENDU le nouveau recours intenté par Marc Lupien à l'encontre de Mesdames Nadine Brière et Frédérique Cavezzali et de Messieurs Roch Bédard, Robert Bélisle et Martin Jolicoeur et la ville de Sainte-Adèle, dans le dossier portant le numéro 700-17-017791-210 ;

ATTENDU le nouveau recours intenté par Marc Lupien et Gestion Campus Corbusier à l'encontre de Mesdames Nadine Brière et Frédérique Cavezzali et de Messieurs Roch Bédard, Robert Bélisle et Martin Jolicoeur et la ville de Sainte-Adèle, dans le dossier portant le numéro 700-17-017794-214 ;

ATTENDU les obligations de la ville de Sainte-Adèle, en vertu des articles 604.6 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c C-19) ;

ATTENDU que la ville considère qu'il y a absence de fondement juridique et factuel dans les deux recours ;

ATTENDU les autres recours intentés par le passé, par Marc Lupien, Lise Proulx sa conjointe et des entreprises appartenant à Marc Lupien à l'encontre d'élus et d'employés de la ville

ATTENDU QUE la ville considère que ces recours sont manifestement mal fondés, frivoles et témoignent d'un comportement vexatoire et quérulent de la part des demandeurs ;

ATTENDU QUE la ville considère que ces recours sont excessifs, déraisonnables et qu'ils ont pour seul but de tenter nuire aux défendeurs à titre de membres du conseil et à la Ville de Sainte-Adèle comme mise en cause pour tenter de les intimider ;

ATTENDU les nombreuses mises en demeure, adressées par Marc Lupien à différents membres du conseil, les intimant d'adopter des résolutions qu'il leur proposait à défaut de quoi il les poursuivrait en justice;

ATTENDU QUE la ville considère que ces recours, ainsi que les mises en demeure contre les conseillers municipaux précités font en sorte de créer une situation particulière et un climat qui a pour effet de nuire à l'autonomie des membres du conseil, à la sérénité dont ces derniers doivent bénéficier dans l'exercice de leur fonction et particulièrement, limiter la liberté d'expression de ces derniers dans le contexte des débats publics auxquels ils doivent participer à titre de membre du conseil ;

ATTENDU QUE les nombreuses tentatives de médiation dans les dossiers l'opposant au groupe Lupien n'ont rien donné et qu'il est temps que ces dossiers soient entendus le plus rapidement possible ;

ATTENDU le dénouement du dossier opposant Marc Lupien à messieurs Racette et Watchorn ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme Trivium Avocats, afin d'assurer la défense des membres du conseil et de représenter la ville dans les dossiers 700-17-017791-210 et 700-17-017794-214 ;

QUE la ville de Sainte-Adèle mandate la firme Trivium Avocats, afin de la représenter pour entreprendre contre Marc Lupien, Lise Proulx, gestion campus Corbusier, Société en commandite Sommet-Bleu, 9018-9291 Québec inc. et société en commandite Grande-Corniche les recours nécessaires pour faire déclarer leurs procédures comme abusives, de les faire déclarer plaideurs quérulents, de leur réclamer les dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par la ville, notamment pour compenser les honoraires et les débours que celle-ci a engagés et de leur réclamer des dommages-intérêts punitifs.

QUE la ville donne instruction à ses avocats de faire le nécessaire afin que les dossiers l'opposant au groupe Lupien soient portés sur des rôles d'audience le plus rapidement possible.

RÉSOLUTION NO. 2021-143

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 14 mai 2021, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes datée 13 mai 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires jointe à la présente sous l'annexe A;

QUE le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à retirer des immeubles de la liste advenant un paiement ou à une entente de paiement;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC Les Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 22 septembre 2021 à partir de 10h à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC Les Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-144

Autorisation de signature – Entente relative au processus de vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal permettent à des municipalités et MRC de conclure une entente visant la délégation d'une compétence;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir d'une entente intermunicipale par laquelle la Ville de Sainte-Adèle délègue à la MRC des Pays-d'en-Haut le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles situés sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente visant à déléguer à la MRC des Pays-d'en-Haut la compétence pour l'exercice du processus de vente pour non-paiement de taxes de certains immeubles situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-145

Embauche – Technicienne comptable au Service de la trésorerie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 23 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Karine Vaillancourt au poste de technicienne comptable au Service de la trésorerie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE son entrée en poste soit à compter du 2 juin 2021 et qu'une période d'essai de 435 heures travaillées soit effectuée lui permettant d'obtenir son statut de personne salariée permanente.

RÉSOLUTION NO. 2021-146

Embauche – Agent d'information et d'application des règlements au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 5 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Sarah Mannarino au poste d'agente d'information et d'application des règlements au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE celle-ci soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE son entrée en poste soit à compter du 25 mai 2021 et qu'une période d'essai de 435 heures travaillées soit effectuée lui permettant d'obtenir son statut de personne salariée permanente.

RÉSOLUTION NO. 2021-147

Adjudication – Exploitation des sites de traitement des eaux usées

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le mandat « Exploitation des sites de traitement des eaux usées »;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 avril dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
Aquatech, société de gestion de l'eau inc.
Nordikeau inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 avril 2021 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Senécal, greffière et directrice des services juridiques, daté du 11 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Aquatech, société de gestion de l'eau inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 221 326,88 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission pour l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-148

Demande subvention – TAPU – Construction d'un trottoir dans l'emprise du MTQ sur la route 117, à proximité de la polyvalente A.-N.-Morin

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Programme d'aide financière TAPU du MTQ relatif au projet de construction d'un trottoir pour sécuriser et desservir les usagers à proximité de la Polyvalente AN Morin;

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés par la firme EFEL Experts-Conseils inc. pour la construction dudit trottoir;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités des plans et devis et du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été ou lui sera confirmée dans une lettre du ministre des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur**

Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve les plans et devis émis pour la construction du trottoir, s'engage à les respecter et se porte garant lors de l'exécution des travaux;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve la demande de permis de voirie déposée au MTQ et requise pour la complétion du projet;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à défrayer tous les coûts et frais du projet et qui ne sont pas pris en charge par le programme TAPU;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et s'engage à respecter les modalités de la demande à l'aide financière du programme TAPU et à présenter tous les documents exigés par le Ministère des Transports du Québec en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été ou lui sera confirmée dans une lettre du ministre des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2021-149

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-045

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **857, rue Ouimet** afin d'autoriser que l'espace bâti / terrain soit de 16,01% alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z fixe pour la zone RA-008 celui-ci à 15% maximum.

Le tout tel que montré au plan DM2021-035-P01 daté du 22 avril 2021 afin d'y permettre la construction d'un bâtiment accessoire.

Résolution du CCU – 2021-046

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1400, rue Saint-Jean** afin d'autoriser qu'un bâtiment projeté soit situé à 3 mètres de la limite avant de propriété vers la rue Chapleau alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour la zone PI-007 un minimum de 7 mètres.

Le tout tel que montré au projet d'implantation, préparé par Sébastien Généreux arpenteur-géomètre sous la minute 6656, daté du 6 avril 2021 afin d'y permettre la construction d'un bâtiment principal temporaire.

Résolution du CCU – 2021-047

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 296 (rue des Cervidés)** afin d'autoriser que le lot ait une largeur minimale de 47,92 mètres et une superficie de 4 135,4 mètres carrés alors que le règlement 1200-2012-L exige, pour un lot non desservi situé à l'intérieur de la zone VR-028, une largeur à la rue de 50 mètre minimum et une superficie de 5 000 mètres carrés minimum.

Le tout tel que montré au plan DM2021-039-P01 daté du 20 avril 2021 afin de régulariser les dimensions et la superficie dudit lot.

Résolution du CCU – 2021-052

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2937, rue du Sommet-Vert** afin d'autoriser qu'un bâtiment accessoire (garage) soit situé à 1 mètre de la limite latérale gauche de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour les immeubles situés dans la zone RP-011 une marge latérale minimum de 2 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5534 de ses minutes datées du 9 avril 2021 afin de permettre la construction d'un garage isolé sur ledit immeuble.

Résolution du CCU – 2021-053

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1203, chemin Pierre-Péladeau** afin d'autoriser l'implantation d'un muret en marge avant d'une hauteur de 1,8 mètre alors que l'article 773 du règlement 1200-2012-Z autorise une hauteur maximale de 1,25 mètre. Demande acceptée conditionnellement à la conservation intégrale de la bande d'arbres en cour avant.

QUE le conseil **REFUSE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-048

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 367 (rue Rolland)** afin d'autoriser que le lot ait une superficie de 3 699,8 mètres carrés alors que le règlement 1200-2012-L exige, pour un lot non desservi situé à l'intérieur de la zone VR-028, une superficie de 5 000 mètres minimum.

Le tout tel que montré au plan DM2021-041-P01 daté du 20 avril 2021 afin de régulariser les dimensions et la superficie dudit lot.

Résolution du CCU – 2021-049

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 431 648 (chemin du Mont-Gabriel)** afin d'autoriser que le lot projeté 6 437 797 ait une profondeur moyenne de 33,94 mètres et que le lot projeté 6 437 798 ait une profondeur moyenne de 28,99 mètres alors que le règlement 1200-2012-L exige, à l'article 62, une profondeur moyenne minimale de 45 mètres pour les terrains desservis situés dans la zone RP-016.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Guillaume Paquette arpenteur-géomètre sous le numéro 5197 de ses minutes, daté du 9 avril 2021 afin de subdiviser le lot 3 431 648 du cadastre du Québec créé par la rénovation cadastrale.

Résolution du CCU – 2021-050

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 492 328 (rue du Meunier)** afin d'autoriser qu'un bâtiment principal soit en partie construit à 1 mètre de la rive du milieu humide et à 7,50 mètres de la limite avant de propriété vers la rue du Meunier alors que le règlement de zonage 1200-2021-Z exige une marge de recul minimale de 3 mètres par rapport à la rive du milieu humide et une marge de recul avant minimale de 8 mètres pour tout immeuble situé dans la zone RP-001.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation DM2021-043-P01 daté du 21 avril 2021 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sur ledit lot.

QUE le conseil **REPORTE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2021-051

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)** afin d'autoriser que la marge de recul avant pour un bâtiment principal soit de 6,60 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour la zone CO-001 une marge de recul avant minimale de 15,00 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5535 de ses minutes datées du 9 avril 2021 afin de construire un bâtiment principal sur un lot projeté crée à partir du lot existant 5 097 858.

RÉSOLUTION NO. 2021-150

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du ___ mai 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-042 :
605, rue du Pinnacle
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-043 :
1715, rue du Skieur
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-044 :
1807, rue du Skieur
- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2021-151

Demandes d'urbanisme – Demande de modifications au zonage

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande suivante :

Résolution C.C.U. 2021-055 :

Demande formulée relativement au zonage du **chemin Pierre-Péladeau** afin d'autoriser une demande de PPCMOI ayant pour objectif de permettre la réalisation du projet de regroupement de chalets locatifs en autorisant notamment l'usage C03-03-03 pour le lot 2 232 912, conformément à l'article 11 du règlement 1000-2008-PPC.

RÉSOLUTION NO. 2021-152

Projet de règlement 1314-2021-DM remplaçant le Règlement 1200-2012-DM relativement aux dérogations mineures - ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-DM remplaçant le Règlement 1200-2012-DM relativement aux dérogations mineures, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-153

Projet de règlement 1314-2021-C remplaçant le Règlement 1200-2012-C de construction - ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-C remplaçant le Règlement 1200-2012-C de construction, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-154

Projet de règlement 1314-2021-L remplaçant le Règlement 1200-2012-L de lotissement - ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-L remplaçant le Règlement 1200-2012-L de lotissement, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-155

Projet de règlement 1314-2021-PC remplaçant le Règlement 1200-2012-PC sur les permis et certificats- ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-PC remplaçant le Règlement 1200-2012-PC sur les permis et certificats, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-156

Projet de règlement 1314-2021-PIIA remplaçant le Règlement 1200-2012-PIIA relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale- ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-PIIA remplaçant le Règlement 1200-2012-PIIA relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-157

Projet de règlement 1314-2021-TM remplaçant le Règlement 1200-2012-TM sur les ententes relatives à des travaux municipaux- ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-TM remplaçant le Règlement 1200-2012-TM sur les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-158

Projet de règlement 1314-2021-Z remplaçant le Règlement 1200-2012-Z de zonage- ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-Z remplaçant le Règlement 1200-2012-Z de zonage, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l'adoption de ce règlement fasse l'objet d'une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-159

Projet de règlement 1314-2021-PU remplaçant le Règlement 1200-2012-PU – Plan d'urbanisme- ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la révision du plan d'urbanisme et au remplacement des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a procédé à différentes études depuis 2019;

ATTENDU le mandat confié au consultant, l'Atelier urbain par la résolution 2019-238;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-PU remplaçant le Règlement 1200-2012-PU – Plan d’urbanisme, soit adopté;

QUE le conseil établit que la consultation publique dans le cadre de l’adoption de ce règlement fasse l’objet d’une consultation écrite des personnes habiles à voter et que celle-ci soit tenue entre le 2 juin et le 18 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-160

Octroi d’une subvention – Marché d’été 2021

ATTENDU QUE la Ville désire supporter la mise en place et la réalisation du marché d’été 2021 qui est devenu un incontournable durant la saison estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise l’octroi d’une subvention à la Chambre de commerce ne devant pas dépasser 2 500\$ pour les frais d’opérations du Marché d’été 2021 sous l’Esplanade de la Place des citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2021-161

Demande de subvention – Projet de soutien aux municipalités

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS);

ATTENDU le contexte d’urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées,

ATTENDU QUE cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

RÉSOLUTION NO. 2021-162

Autorisation de signature – Entente d’aides mutuelles

ATTENDU l’entente d’aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre les villes de Prévost et Sainte-Adèle;

ATTENDU l’entente d’aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre les municipalités de Saint-Hippolyte et Sainte-Adèle;

ATTENDU l’entente d’aide mutuelle en sécurité incendie et autres secours entre les villes de Saint-Jérôme et Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de monsieur Stephan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 6 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer les ententes entre la Ville de Sainte-Adèle et les villes de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Hippolyte.

RÉSOLUTION NO. 2021-163

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-DM afin de remplacer le règlement concernant les dérogations mineures numéro 1200-2012-DM;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-164

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-L afin de remplacer le règlement concernant le lotissement numéro 1314-2012-L;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-165

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PC afin de remplacer le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-166

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-TM afin de remplacer le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 1200-2012-TM;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-167

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z afin de remplacer le règlement concernant le zonage numéro 1200-2012-Z;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-168

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PU afin de remplacer le règlement concernant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-169

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1221-3 afin de remplacer le règlement concernant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions numéro 1221;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-170

AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1306 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-171

Règlement 1313 décrétant un emprunt de la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond**

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1313 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-172

Règlement 1307 décrétant l'identification de Olivier Rolland comme personnage historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1307 décrétant l'identification de Olivier Rolland comme personnage historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-173

Règlement 1308 décrétant l'identification de Wilfrid Grignon comme personnage historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1308 décrétant l'identification de Wilfrid Grignon comme personnage historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-174

Règlement 1309 décrétant l'identification de Pauline Rochon comme personnage historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
M. Pierre Lafond
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1309 décrétant l'identification de Pauline Rochon comme personnage historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-175

Règlement 1310 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Maple Leaf » comme lieu historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1310 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Maple Leaf » comme lieu historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-176

Règlement 1311 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Oxford-Cambridge » comme lieu historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1311 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Oxford-Cambridge » comme lieu historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-177

Règlement 1312 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Munson » comme lieu historique - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 M. Pierre Lafond
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1312 décrétant l'identification du circuit de ski de fond « Munson » comme lieu historique, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 337 532,04 \$ pour la période du 10 au 16 avril 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 17 322,50 \$ pour la période du 17 au 23 avril 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 313 414,98 \$ pour la période du 24 au 30 avril 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 3 717 416,14 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mai 2021
- e) Liste des comptes à payer au montant de 763 866,41 \$ pour le mois de mars 2021, ainsi qu'un montant de 8 031,34 \$ pour certaines factures de 2020.
- f) Engagements au montant de 725 594,21 \$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.
- g) Liste au montant de 21 707,56 \$ du mois d'avril des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de manœuvres étudiants au Service des loisirs

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche adjointe administrative au greffe et commis saisis de données à la Cour municipale temporaire

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche de manœuvres saisonniers aux Travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Autorisation vacances supplémentaires

Dépôt procès-verbal de correction

Dépôt plan d'action modifié pour réduction du plomb dans l'eau potable

Dépôt du désistement – Dossier Lupien c. Racette et Watchom

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Pierre Lafond, Roch Bédard et Martin Jolicoeur s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-178

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H59.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger, Archiviste et greffière
adjointe

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 10 juin 2021 à 16h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Messieurs les conseillers Robert Bélisle et Pierre Lafond sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 16 h et s’adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-179

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-180

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Georges – GEN-2021-004

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux sur la rue Saint-Georges;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 22 avril dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
Inter Chantiers inc.	2 065 325,39\$
Construction TRB	1 745 293,95\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 770 234,15\$
Les Constructions CJRB inc.	1 787 725,58\$
Excapro inc.	1 735 846,29\$
9267-7368 Québec inc.	1 794 729,29\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur-adjoint des Services techniques et Hygiène du milieu, datée du 2 juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Georges, à l’entreprise *Excapro inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 735 846,29\$, taxes incluses; le tout sous réserve de transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d’emprunt 1304.

RÉSOLUTION NO. 2021-181

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures de la rue de la Rivière – GEN-2021-005

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux sur la rue de la Rivière;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 23 avril dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
9267-7368 Québec inc.	994 235,96\$
Inter Chantiers inc.	1 105 141,48\$
Construction TRB inc.	1 137 922,64\$
Les Constructions CJRB inc.	1 047 638,40\$
9200-2088 Québec inc. (Duroking)	1 232 070,95\$
Excapro inc.	1 117 759,04\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur-adjoint des Services techniques et Hygiène du milieu, datée du 2 juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue de la Rivière, à la compagnie *9267-7368 Québec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 994 235,96\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d’emprunt 1303.

RÉSOLUTION NO. 2021-182

Adjudication – Construction d’un écocentre – GEN-2021-002

ATTENDU la demande de soumission pour la réalisation d’un écocentre « clé en main » publiée le 8 juillet 2020;

ATTENDU le rejet des soumissions le 21 septembre 2020 (résolution 2020-285) considérant que l’ensemble du projet dépassait la dépense autorisée et le budget alloué, le montant du plus bas soumissionnaire était de 2 270 756,25\$;

ATTENDU qu’un mandat pour la réalisation de plans et devis de moindre envergure a été confié à Équipe Laurence;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant uniquement la construction de l’écocentre;

ATTENDU QUE la Ville réalisera certains travaux en régie;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 3 juin dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis
Monco Construction	1 055 595,65\$
Construction TRB inc.	1 067 816,18\$
Inter Chantiers inc.	1 095 488,03\$
David Riddell Excavation/Transport	1 165 972,25\$
Tisseur inc.	1 293 468,75\$
Les Constructions CJRB inc.	1 309 032,92\$
Charex inc.	1 488 554,88\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et Hygiène du milieu, daté du 4 juin 2021 et les estimations des coûts des travaux en régie;

ATTENDU que le coût total pour la réalisation de la construction d’un écocentre s’élève à 1 585 500\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *Monco Construction inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 055 595,65\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

D’ACCORDER le contrat à *Équipe Laurence* pour la surveillance des travaux, au montant de 22 075,20 \$ taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les devis et bordereaux de soumissions à mêmes les règlements d’emprunts parapluie 1250, 1285 et 1295 remboursables sur une période de 15 ans et à même les fonds requis à la programmation de la TECQ 2019-2023;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à faire l’appropriation des revenus de taxation 2021 de 250 000\$ ainsi que l’affectation du budget d’opérations pour les travaux en régie pour un montant n’excédant pas 42 000\$.

RÉSOLUTION NO. 2021-183

Adjudication – Épandage par soufflerie de fibres certifiées pour terrains de jeux – AVIS-2021-001

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a rendu publique son intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur 9201-6500 Québec inc. (Épandages Robert) pour fourniture de service d’épandage par soufflerie de fibres certifiées pour terrain de jeux;

ATTENDU QU’aucune entreprise n’a fait part de son intérêt envers cette opportunité d’affaires;

ATTENDU le rapport de M. Marc Charron, chef de division des approvisionnements, daté du 31 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ATTRIBUER le contrat à l'entreprise 9201-6500 Québec inc. (*Épandages Robert*), pour un montant estimatif de 29 000 \$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer à même le budget d'opérations.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-184

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16H09.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger, Archiviste et greffière adjointe

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 21 juin 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Robert Bélisle est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents l'archiviste et greffière adjointe ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-185

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2021

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-186

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 17 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-187

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil – Juillet 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 19 juillet 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 19 juillet 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-188

Autorisation de signature – Transaction Norclair inc.

ATTENDU le règlement intervenu dans le dossier Norclair inc. c. Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le montant versé par la ville représente la retenue conservée par la ville à la fin des travaux;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la greffière soit autorisée à signer la transaction avec Norclair inc. pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-189

Autorisation de signature – Entente pour le rachat du lot 5 331 136 (1450, rue St-Jean)

ATTENDU QU'un acte d'emphytéose a été signé entre la Commission scolaire des Laurentides et la Ville de Sainte-Adèle le 4 décembre 2019 pour une durée de 20 ans;

ATTENDU QUE l'acte prévoyait que la propriété serait cédée gratuitement à la fin du terme;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides désire acquérir immédiatement l'immeuble et offre à la Ville un montant de 100 000\$;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Centre de services scolaire des Laurentides, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse et monsieur le directeur général soient autorisés à signer l'entente de principe de rachat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-190

Octroi d'un mandat à PFD Avocats – Outrage au tribunal

ATTENDU le jugement du 20 décembre 2013 ordonnant notamment au propriétaire du 850, chemin du Moulin de cesser l'usage dérogatoire, soit la location court séjour;

ATTENDU plusieurs plaintes de citoyens et les interventions policières;

ATTENDU le non-respect du jugement par le propriétaire du 850, chemin du Moulin;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme PFD Avocats, afin d'introduire une demande pour une ordonnance pour outrage au tribunal et toutes procédures utiles afin que le jugement du 20 décembre 2013 soit respecté.

RÉSOLUTION NO. 2021-191

**Rémunération du personnel électoral – Modification de l'annexe « A »
Élections municipales 2021**

ATTENDU la résolution no 2017-158 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 juin 2017;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 14 juin 2021;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente;

QUE les rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire;

QUE la résolution 2017-158 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2021-192

Nomination d'un représentant municipal sur le conseil d'administration de l'OMH des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la démission de monsieur Denis Aubuchon, représentant municipal au conseil d'administration de l'OMH des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Me Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, comme représentant municipal au conseil d'administration de l'OMH des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-193

Subvention – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, organisme à but non-lucratif, a fait l'acquisition de la Clinique médicale de Sainte-Adèle, dans l'objectif d'éviter la fermeture de la clinique;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'était engagée à donner 1\$ par citoyen lorsque la clinique offrirait des consultations sans rendez-vous;

ATTENDU QUE les consultations sans-rendez-vous sont maintenant accessibles à la population;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroi une subvention de 13 893 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

QUE la résolution 2020-337 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2021-194

Emprunts temporaires – Règlement 1302

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1302

Règlement 1302 décrétant un emprunt de 145 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection pour le ponceau du chemin du Moulin, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 145 000 \$

Montant autorisé : 145 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-195

Emprunts temporaires – Règlement 1303

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1303

Règlement 1303 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de bouclage d'aqueduc de la rue de la Rivière, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000\$

Montant autorisé : 1 200 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-196

Emprunts temporaires – Règlement 1304

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1304

Règlement 1304 décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 100 000 \$

Montant autorisé : 2 100 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-197

Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* - Création de la fonction de directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la recommandation de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 11 juin 2021, relative à la création du poste de directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport daté du 11 juin 2021 et entérine la création d'un nouveau poste de directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

QUE le conseil accepte l'amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* d'ajouter cette fonction à la classe 6 de la structure salariale de la politique;

QUE le conseil entérine la nomination de madame Andrée-Ann Larocque au poste de directrice adjointe au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Ville de Sainte-Adèle, que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 6 de la grille salariale incluse à la politique en vigueur et ce, à compter du 9 août 2021 et que 10 jours de vacances pour l'année de référence débutant le 1^{er} janvier 2022 soient autorisés;

QUE la nomination soit conditionnelle à la réussite d'un examen médical;

QUE le conseil nomme madame Andrée-Ann Larocque fonctionnaire désignée au sens du *Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2021-198

Fin d'emploi administrative d'un employé

ATTENDU le rapport de M. Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 4 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte d'entériner la fin d'emploi administrative rétroactivement au 20 août 2020 de l'employé no 170004.

RÉSOLUTION NO. 2021-199

Autorisation de signature – Convention collective cols bleus entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le comité de négociations de la convention collective avec le Syndicat des cols bleus a terminé son mandat et que les parties ont conclu une entente de principe;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite de l'entente conclue entre les parties;

ATTENDU le rapport de M. Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 4 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 21 JUIN 2021

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la nouvelle convention collective à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Sainte-Adèle fixant les conditions de travail des employés cols bleus de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2021-200

Embauche – Pompiers temps partiel

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 1^{er} juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de messieurs Yanrick Constantineau et William Tremblay au poste de pompiers temps partiel pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE leur entrée en poste soit respectivement les 28 et 29 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-201

Adjudication – Tassement de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux – TP-2021-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le tassement de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 juin dernier et que les entreprises ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
9181-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)	173 686,48 \$
Mini Excavation François J. Bertrand inc.	171 852,70 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 16 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Mini Excavation François J. Bertrand*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 171 852,70 \$, taxes

incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-202

Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées – TP-2021-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 mai dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Lafarge Canada inc.	476 097,66 \$

ATTENDU la recommandation de M. Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 2 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR :
M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Lafarge Canada inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 476 097,68 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-203

Autorisation de signature – Regroupement d'achat avec l'UMQ – Acquisition de produits chimiques pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, daté du 10 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de *sulfate d'aluminium (alun)* nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer le regroupement d'achat avec l'UMQ, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-204

Modification – Protocole d'entente pour le projet de construction d'un centre sportif

ATTENDU le protocole signé entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle le 7 janvier 2020;

ATTENDU que la MRC a proposé, le 27 avril 2021, un nouveau chemin d'accès à ses installations et ne comportant pas de rond-point de virage;

ATTENDU que la MRC propose, suivant l'acceptation par la Ville du nouveau tracé d'accès, d'effectuer et prendre à sa charge l'entretien requis de la section du boulevard de Sainte-Adèle comprise entre l'intersection de la rue du Sommet et le centre sportif, le tout à perpétuité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle l'amendement au protocole d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-205

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 1 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-067

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1602, rue de la Nichée** afin d'autoriser que les coins arrières droit et gauche du bâtiment principal soient situés respectivement à 3,28 mètres et 5,64 mètres de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour la zone VR-023 un minimum de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 304 de ses minutes, daté du 19 mai 2021.

Résolution du CCU – 2021-068

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3440, rue Rolland** afin d'autoriser qu'un garage soit situé à 1,59 mètre de la limite latérale droite de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z pour la zone RA-019 exige un minimum de 2 mètres afin de régulariser l'implantation du garage existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation, préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 281 de ses minutes, daté du 26 avril 2021.

Résolution du CCU – 2021-070

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)** afin d'autoriser que la marge de recul avant pour un bâtiment principal soit de 6,60 mètres alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige pour la zone CO-001 une marge de recul avant minimum de 15,00 mètres afin de

construire un bâtiment principal sur un lot projeté crée à partir du lot existant 5 097 858. Demande acceptée conditionnellement à avoir aucun empiètement des stationnements en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 5535 de ses minutes, daté du 9 avril 2021.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU – 2021-069

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 337 (rue Mont-Alouette)** afin d'autoriser que la pente longitudinale de l'accès soit de 15% alors que l'article 692 du règlement de zonage 1200-2012-Z limite celle-ci à 12% afin de pouvoir construire ladite allée d'accès. Le tout tel que montré au certificat d'implantation, préparé par Francis Guindon arpenteur-géomètre sous le numéro 1442 de ses minutes, daté du 3 mai 2021.

Demande refusée selon la recommandation du Service de prévention des incendies, il sera difficile de pouvoir intervenir pour cette résidence.

RÉSOLUTION NO. 2021-206

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1 juin 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-058 :

Lot 5 065 816 (rue du Pinacle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-059 :

Lot 6 222 397 (rue du Grand-Harle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-061 :

Lot 4 106 337 (rue du Mont-Alouette)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-062 :

1001, rue Valiquette

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-063 :

935, rue des Cimes

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-064 :

1423-1425, rue Saint-Joseph

- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2021-065 :

Lot 5 097 858 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-066 :

Lot 4 300 106 (rue du Hameau)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-075 :

Lot 3 888 622 (rue du Grand-Héron)

- **Construction**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

Résolution C.C.U. 2021-060 :

Lot 6 267 412-3 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2021-207

Demandes d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – Chemin Deauville

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement afin d'autoriser la création de 12 lots sur les rues existantes afin d'accueillir des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 1 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement tel que présenté au plan de M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 11 janvier 2019 et portant le numéro 2478 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2021-208

Fonctionnaires désignés – Préposés à l'urbanisme saisonniers

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 11 juin 2021;

ATTENDU le dépôt de la délégation de pouvoir confirmant l'embauche de M. Benoit Durand et M. Félix Lussier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil nomme M. Benoit Durand et M. Félix Lussier fonctionnaires désignés au sens du *Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2021-209

Adjudication – Acquisition et installation d’équipements de parc (Parc Lépine) – LOI-2021-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l’acquisition et installation d’équipements de parc (Parc Lépine) ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 3 juin dernier et que l’entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl)
Tessier Récréo-Parc	53 530,66 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s’est réuni le 9 juin 2021 et a procédé à l’analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 14 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *Tessier Récréo-Parc*, étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 53 530,66\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission pour l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres ;

QUE le conseil autorise une dépense n’excédant pas 48 900 \$ à même le Fonds de parcs et terrains de jeux pour le paiement du contrat.

RÉSOLUTION NO. 2021-210

Subventions – Fonds culturel

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Vincent, coordonnatrice en loisirs, daté du 28 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil octroi les sommes suivantes du Fonds culturel, pour un montant total de 9 875 \$;

Projet : Pique-Nique culturel
Montant : 2 100 \$

Projet : Les p’tites boîtes de son
Montant : 4 500 \$

Projet : La grande virée des tout-petits
Montant : 2 075 \$

Projet : Réouverture du Musée
Montant : 1 200 \$

QUE le service de trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations du Service des loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2021-211

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle (PASA) – Nouveau sentier de vélo au Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 14 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil octroi une subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour un montant de 25 909,15 \$ pour la réalisation d'un nouveau sentier de vélo de montagne.

RÉSOLUTION NO. 2021-212

AVIS DE MOTION

Je, Martin Jolicoeur, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1290-1 amendant le règlement 1290 concernant les terrasses;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-213

AVIS DE MOTION

Je, Frédérique Cavezzali, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2019-03 amendant le règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-214

Règlement 1221-3 amendant le règlement 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1221-3 amendant le règlement 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-215

Règlement 1306 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Pierre Lafond a été déconnecté de la séance zoom;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1306 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 595 101,62 \$ pour la période du 8 au 14 mai 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 19 958,68 \$ pour la période du 15 au 21 mai 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 218 952,32 \$ pour la période du 22 au 28 mai 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 869 782,97 \$ pour la période du 29 mai au 4 juin 2021
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 163 476,90 \$ pour le mois d'avril 2021
- f) Engagements au montant de 396 436,06 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.
- g) Engagements au montant de 2 299,50 \$ effectués en mai 2021 pour l'année 2021
- h) Liste au montant de 21 124,06 \$ du mois de mai des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Délégation de pouvoir – Embauche commis à la saisie de données au service de la cour municipale - Temporaire

Délégation de pouvoir – Embauche manœuvre au Service des loisirs - Temporaire

Délégation de pouvoir – Embauche adjointe administrative pour effectuer des remplacements – Temporaire

Délégation de pouvoir – Embauche préposés à la Baladèle - Temporaires

Délégation de pouvoir – Embauche préposés à l'urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt certificat de la greffière – Règlement 1313

Dépôt par la trésorière du rapport financier pour l'année 2020

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Roch Bédard, Martin Jolicoeur et Pierre Lafond s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-216

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h37.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 12 juillet 2021 à 13h15 à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Messieurs les conseillers Pierre Lafond et Robert Bélisle sont absents pour toute la durée de la séance.

Est également présente la greffière.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 13h15 et s’adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-217

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-218

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-C afin de remplacer le règlement de construction numéro 1200-2012-C;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-219

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PIIA afin de remplacer le règlement concernant le plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1200-2012-PIIA;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-220

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 13h25.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 19 juillet 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4

Monsieur le conseiller Pierre Lafond et madame la conseillère Frédérique Cavezzali sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-221

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-222

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 21 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-223

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Août 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que la séance du conseil du 16 août 2021 se tiendra en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 16 août 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-224

Prolongation de contrat – Fourniture de services d'agents de sécurité – DG-2018-002

ATTENDU la résolution 2018-208 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 juin 2018 concernant l'adjudication de la fourniture de services d'agents de sécurité à la compagnie *Neptune Security Services inc.*;

ATTENDU la recommandation de Me Simon Filiatreault, directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, datée du 1^{er} juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger le contrat concernant la fourniture de services d'agents de sécurité avec la compagnie *Neptune Security inc.* pour la période du 31 juillet au 31 décembre 2021, aux mêmes conditions que le devis et le bordereau de soumission de l'appel d'offres DG-2018-002;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-225

Mise à niveau des sentiers au Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU l'aide financière attribuée à la Ville par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU la proposition de la compagnie *Sentier des Pays-d'en-Haut*, datée du 2 juillet 2021, concernant le projet du retour de la Fat Garou au Parc du Mont Loup-Garou;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ATTRIBUER le contrat à l'entreprise *Sentier des Pays-d'en-Haut* pour un montant de 24 995,85 \$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer le montant de 24 995,85\$ par l'affectation d'une somme de 15 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et l'appropriation d'une somme de 10 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2021-226

Programme d'aide à la voirie locale – Volets Redressement et Accélération – Travaux de réfection de la rue de la Rivière

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 3 mai 2021 au 28 mai 2021;

ATTENDU QUE la trésorière adjointe transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2021-227

Renouvellement – Services professionnels pour audit des états financiers

ATTENDU la résolution 2018-369 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 concernant l'adjudication du contrat de services professionnels en audit des états financiers à la compagnie *MBBA Société de comptables professionnels agréés*;

ATTENDU QUE, suite à une fusion, l'entreprise se nomme *MPA société de comptables professionnels agréés inc.*;

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière, daté du 16 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de services professionnels pour audit des états financiers à la firme *MPA Société de comptables professionnels agréés* pour l'année 2021 et 2022, pour un montant de 37 539,34 \$ taxes incluses, tel que prévu au bordereau de soumission de l'appel d'offres TRES-2018-001;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-228

Prolongation de contrat – Services professionnels en informatique

ATTENDU la résolution 2016-251 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 concernant l'adjudication du contrat de services professionnels en informatique à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.*;

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Brazeau, trésorière, datée du 15 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger le contrat en informatique avec la firme *Trilogie Groupe conseil inc.* pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 janvier 2022, aux mêmes conditions que le devis et le bordereau de soumission de l'appel d'offres TRES-2016-01;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-229

Embauche – Conseiller aux ressources humaines (remplacement congé de maternité)

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Simon Béliveau au poste de conseiller en ressources humaines pour la

Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail à durée déterminée.

RÉSOLUTION NO. 2021-230

Adjudication – Travaux de déneigement et d’épandage d’abrasifs – secteur du Lac-Millette – TP-2021-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de déneigement et d’épandage d’abrasifs – secteur du Lac-Millette;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 10 juin dernier et que l’entreprise ayant déposé une soumission est la suivante:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)	572 073,38 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 12 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 572 073,38 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 avril 2024, le tout sous réserve de la transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-231

Autorisation de paiement – Travaux d’urgence sur la rue de l’Orée-des-Bois

ATTENDU les dommages de la chaussée sur la rue de l’Orée-des-Bois, entre la route 117 et la rue des Berges, dû au passage de camionnage lourd lors de la période de dégel printanier;

ATTENDU les travaux correctifs effectués par la compagnie *9081-6166 Québec inc. (FAS Excavation Serge Robert)*;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 15 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE procéder au paiement de la facture de la compagnie *9081-6166 Québec inc. (FAS Excavation Serge Robert)* pour les travaux sur la rue de l’Orée-des-Bois, soit un montant de 39 648,73\$ taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-232

Pavage mineur – Autorisation de dépassement des coûts

ATTENDU la résolution 2021-112, adoptée par le conseil de la Ville lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021 concernant l'adjudication des travaux de réfection mineure de pavage 2021 (TP-2021-008) à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle*;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 16 juillet 2021, lequel fait état d'un éventuel dépassement de coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le dépassement de coûts pour un maximum de 20% du coût total du contrat initial pour la réalisation des travaux de réfection mineure de pavage 2021;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-233

Adjudication – Achat de pièces pour le service d'aqueduc – GEN-2021-018

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat de pièces pour le service d'aqueduc;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juillet dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl.)
Emco Corporation (div. Albert Viau)	33 598,22 \$
Wolseley Canada inc.	35 492,05 \$
Réal Huot inc.	44 827,32 \$

ATTENDU la recommandation de M. Marc Charron, chef de division des approvisionnements, datée du 15 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Emco Corporation (div. Albert Viau)*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 33 598,22 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1295.

RÉSOLUTION NO. 2021-234

Adjudication – Analyses de laboratoires – GEN-2021-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les analyses de laboratoires;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 juillet dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl.)
Eurofins Environex	33 735,96 \$
H2Lab	37 222,81 \$
Bureau Veritas Canada (2019) inc.	50 591,30 \$

ATTENDU la recommandation de Mme Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 14 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat d'une durée d'un an à l'entreprise *Eurofins Environex*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 33 735,96 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-235

Autorisation de signature – Demande de subvention – Fonds canadien de revitalisation des communautés

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à la revitalisation de la cabane de la plage Jean-Guy Caron;

ATTENDU l'ouverture du *Fonds canadien de revitalisation des communautés* (FCRC) visant à soutenir les organisations à but non lucratif, les municipalités et d'autres groupes communautaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite présenter une demande d'aide financière pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande de subvention soit adressée à Développement économique Canada (DEC) afin d'obtenir une somme à même le *Fonds canadien de revitalisation des communautés*, aux fins de réalisation du projet;

QUE le conseil autorise le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, les documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

RÉSOLUTION NO. 2021-236

Autorisation de signature – Protocole d’entente relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau – Rue de la Rivière

ATTENDU le règlement 1303 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de bouclage d’aqueduc sur la rue de la Rivière, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000 \$;

ATTENDU l’approbation du règlement 1303 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation datée du 4 juin 2021;

ATTENDU la demande d’aide financière concernant les travaux de renouvellement de conduites admissibles sur la rue de la Rivière;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l’entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu’il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d’entente relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau.

RÉSOLUTION NO. 2021-237

Autorisation de signature – Protocole d’entente relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau – Rue Saint-Georges

ATTENDU le règlement 1304 décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Saint-Georges, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 100 000 \$;

ATTENDU l’approbation du règlement 1304 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation datée du 4 juin 2021;

ATTENDU la demande d’aide financière concernant les travaux de renouvellement de conduites admissibles sur la rue Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l’entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu’il appert au document joint à la présente résolution;

QUE madame la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d’entente relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d’infrastructures municipales d’eau.

RÉSOLUTION NO. 2021-238

Autorisation de paiement – Réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec) – Travaux structures Bell Canada

ATTENDU la résolution 2020-103 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 3 avril 2021 octroyant à la compagnie Excapro inc. les travaux de réfection des infrastructures Valiquette/Forge (entre la 117 nord et Bélec);

ATTENDU les travaux effectués par la compagnie Excapro inc. sur les structures de Bell Canada selon les plans et devis préparés par les concepteurs de Bell Canada;

ATTENDU QUE Bell Canada refuse de payer à l'entrepreneur la somme de 58 203,57 \$, plus taxes applicables, pour perte de production et soutien des massifs et branchements de Bell;

ATTENDU la recommandation de Mme Louise Yale, chargée de projets des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer à l'entreprise Excapro inc. la somme supplémentaire de 66 919,56 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 1288;

QUE la Ville entreprenne toutes les actions requises pour récupérer ce montant de Bell Canada.

RÉSOLUTION NO. 2021-239

Recommandation de paiement – Travaux de réfection des infrastructures souterraines – chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt – GEN-2019-007

ATTENDU la recommandation de paiement final (libération de retenue) relativement aux travaux de réfection des infrastructures souterraines – chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt de Mme Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines – chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt (GEN-2019-007), soit un montant de 2 183,09 \$, taxes incluses, à la compagnie *Services Infraspec inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1282.

RÉSOLUTION NO. 2021-240

Approbation – Plan d'action – Réduction du plomb dans l'eau potable

ATTENDU que le gouvernement du Québec, conformément au nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, a annoncé son intention de faire passer la concentration maximale du plomb de 0,010 mg/L à 0,005 mg/L dans l'eau potable afin de se conformer à la nouvelle recommandation établie;

ATTENDU que les municipalités responsables de systèmes de distribution d'eau potable ont été invitées à entreprendre l'élaboration d'un plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable et la mise en place d'un plan d'évaluation et d'intervention, à cet effet;

ATTENDU qu'il est demandé aux municipalités d'être proactives et de mettre en œuvre leur plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau et ainsi dresser l'inventaire des secteurs visés, effectuer un échantillonnage visant à dépister la présence de plomb dans l'eau et planifier le remplacement des entrées de service et des conduites problématiques, le cas échéant. Il importe également, durant ce processus, d'informer les citoyens concernés de la progression du plan;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle se conforme au nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, entré en vigueur le 25 mars 2021, modifiant l'encadrement réglementaire du plomb dans l'eau potable et renforçant les exigences des responsables de systèmes de distribution envers la population desservie, par la mise en place d'un plan d'évaluation et d'intervention permettant de réduire le plomb dans l'eau;

QUE la Ville approuve et maintienne actif à chaque année le plan d'action quinquennal, présenté en mai 2021 par les Services techniques et hygiène du milieu, pour les années 2022 à 2026;

QUE la Ville publie chaque année, sur son site Internet, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable et le suivi du plan d'évaluation et d'intervention relatif à la réduction du plomb dans l'eau potable.

RÉSOLUTION NO. 2021-241

Autorisation de signature – Servitude – Aqueduc Entremonts

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu avec Sommets de la Vallée inc. et Spa Mont-Gabriel pour l'implantation d'un système d'adduction d'eau potable et la cession à la Ville d'une servitude afin de permettre le maintien du système et une servitude de passage sur la voie carrossable pour permettre l'entretien du système.

ATTENDU QUE les servitudes requises sont identifiées au plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 6 juillet 2021;

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 7 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'étude *Voizard Rochon Notaires*, afin de préparer les actes de servitude de passage et d'entretien et de recueillir les signatures des parties;

QUE les frais de notaire soient à la charge de la Ville;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer les actes notariés, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-242

Recommandation de paiement #4 – Acceptation provisoire – Travaux de réfection de la rue de la Rivière – GEN-2020-006

ATTENDU la recommandation de paiement #4 (acceptation provisoire) relativement aux travaux de réfection de la rue de la Rivière de M. Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 13 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #4 (acceptation provisoire) pour les travaux de réfection de la rue de la Rivière (GEN-2020-006), soit un montant de 20 199,48\$, taxes incluses, à la compagnie *Pavages Multipro inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1285 et le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-243

Recommandation de paiement #2 – Acceptation provisoire – Gainage d'une conduite d'aqueduc sous la rivière du Nord – GEN-2021-009

ATTENDU la recommandation de paiement #2 (acceptation provisoire) relativement aux travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sous la rivière du Nord de M. Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 14 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #2 (acceptation provisoire) pour les travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sous la rivière du Nord (GEN-2021-009), soit un montant de 3 802,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Sanexen* et que le paiement soit effectué à même les fonds du programme de la TECQ 2019-2023 (projet #302).

RÉSOLUTION NO. 2021-244

Recommandation de paiement #1 – Acceptation provisoire – Réhabilitation, par gainage structural, du ponceau chemin du Moulin – GEN-2021-001

ATTENDU la recommandation de paiement #1 (acceptation provisoire) relativement aux travaux de réhabilitation, par gainage structural, du ponceau chemin du Moulin de M. Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 12 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard

M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #1 (acceptation provisoire) pour les travaux de réhabilitation, par gainage structural, du ponceau chemin du Moulin (GEN-2021-001), soit un montant de 77 550,64 \$, taxes incluses, à la compagnie *Services Infraspec inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1302.

RÉSOLUTION NO. 2021-245

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-081

Demande formulée relativement au **lot 2 232 798 (chemin du Lac-Léon)** afin d'autoriser que sa superficie soit de 4 124, 2 mètres carrés alors que le règlement 1200-2012-L exige pour la zone VI-008 un minimum de 5 000 mètres carrés afin de permettre de régulariser les dimensions dudit lot.

Le tout tel que montré au plan DM2021-066-P01 daté du 16 juin 2021.

Résolution du CCU – 2021-082

Demande formulée relativement au **lot 2 493 486 (rue du Hibou-Blanc)** afin d'autoriser que le lot projeté no. 1 ait une profondeur moyenne de 54,85 mètres et que le lot projeté no. 2 ait une largeur moyenne de 53,33 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige dans la zone VR-004 une profondeur moyenne minimum de 60 mètres afin de permettre la subdivision du lot 2 493 486 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5701 de ses minutes, daté du 7 juin 2021.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU – 2021-080

Demande formulée relativement au **lot 2 492 260 (chemin du Versant)** afin d'autoriser que le lot projeté no. 2 ait une largeur moyenne de 12,43 mètres, que le no. 3 ait une largeur moyenne de 10,03 mètres, que le no. 4 ait une largeur moyenne de 11,47 mètres et que le lot projeté no. 5 ait une largeur moyenne de 13,34 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige, pour les immeubles situés dans la zone RP-008, une largeur moyenne minimale de 15 mètres afin de subdiviser le lot 2 492 260 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Stéphane Jeansonne arpenteur-géomètre, sous le numéro 7485 de ses minutes, daté du 28 mai 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-246

Décisions du conseil – Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

L’amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Roch Bédard

D’accepter la résolution C.C.U. 2021-078 puisque les documents ont été reçus.

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

L’AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 6 juillet 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A. à l’effet d’**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-076 :
2570, rue des Perdreaux
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-077 :
Lot 5 065 295 (rue des Cervidés)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-078 :
Chemin du Chantecler
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-079 :
Lot 5 065 574 (rue du Promontoire)
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2021-247

Demandes d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – Chemin du Moulin

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d’une demande d’approbation d’un projet majeur de lotissement afin d’autoriser la création d’un projet intégré d’habitation avec location en résidence de tourisme;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement tel que présenté au plan image planification d'ensemble visant le projet intégré présenté par Urba+consultants, daté du 20 mai 2021 et révisé le 14 juin 2021, conditionnellement à ce que le réseau routier collectif soit bouclé près de la phase 2.

RÉSOLUTION NO. 2021-248

Demandes d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – Chemin du Club

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement afin d'autoriser le plan 2006-226, daté du 17 juin 2021, visant à mettre à jour le plan d'ensemble approuvé pour le projet domiciliaire « Le Golf Chantecler »;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement tel que présenté au plan 2006-226, daté du 17 juin 2021, présenté par Apur Créatif, visant la subdivision du lot 2 229 910 à la condition que soient représentés, sur le plan du promoteur, les sentiers récréatifs, en servitude à établir, à l'intérieur du projet.

RÉSOLUTION NO. 2021-249

Demandes d'urbanisme – Modification réglementaire

ATTENDU la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande suivante :

Résolution C.C.U. 2021-086 :

Demande formulée relativement à une modification réglementaire pour le lot 3 889 329 (chemin Notre-Dame) afin d'autoriser la création d'un projet résidentiel

visant la construction de 3 triplex en projet intégré sur le lot (500-512) qui ne serait pas desservi par le réseau d'égout.

RÉSOLUTION NO. 2021-250

Autorisation de signature – Acquisition du lot projeté 6 435 845 pour fins de parc

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2021-207 lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021 relative à l'approbation d'un projet majeur de lotissement sur le chemin Deauville;

ATTENDU QUE le promoteur propose une contribution de fins de parcs, sentiers et espaces verts en terrain;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 23 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'étude *Voizard Rochon Notaires* afin de préparer l'acte de cession du lot projeté 6 435 845 et de recueillir les signatures des parties;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais de notaire à même les sommes disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte notarié.

RÉSOLUTION NO. 2021-251

Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 5 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Daniel Bergeron à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2021-252

Règlement sur les dérogations mineures numéro 1314-2021-DM

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement sur les dérogations mineures numéro 1314-2021-DM soit adopté;
QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-253

Règlement de lotissement numéro 1314-2021-L

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de lotissement numéro 1314-2021-L soit adopté;
QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-254

Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement sur les permis et les certificats numéro 1314-2021-PC soit adopté;
QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-255

Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 1314-2021-TM

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 1314-2021-TM soit adopté;
QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-256

Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de zonage numéro 1314-2021-Z soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-257

Règlement de plan d'urbanisme 2021-2036 numéro 1314-2021-PU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de plan d'urbanisme 2021-2036 numéro 1314-2021-PU soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-258

Règlement de construction numéro 1314-2021-C

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de construction numéro 1314-2021-C soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-259

**Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
numéro 1314-2021-PIIA**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
numéro 1314-2021-PIIA soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-260

Règlement 1290-1 amendant le règlement 1290 concernant les terrasses

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1290-1 amendant le règlement 1290 concernant les terrasses soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-261

Règlement SQ-2019-3 amendant le règlement SQ-2019-1 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement SQ-2019-3 amendant le règlement SQ-2019-1 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 428 957,42 \$ pour la période du 5 au 11 juin 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 54 395,03 \$ pour la période du 12 au 18 juin 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 213 183,45 \$ pour la période du 19 au 25 juin 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 261 818,73 \$ pour la période du 26 juin au 2 juillet 2021
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 412 695,08 \$ pour la période du 3 au 9 juillet 2021
- f) Engagements au montant de 392 648,36 \$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.
- g) Liste au montant de 23 471,43 \$ du mois de juin des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Délégation de pouvoir – Embauche de deux préposées à la Baladèle et une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs

Délégation de pouvoir – Embauche au poste de manœuvre pour le Service des loisirs pour la saison estivale

Délégation de pouvoir – Embauche au poste de caissier pour la plage municipale

Délégation de pouvoir – Embauche d’une agente aux évènements pour le Service des loisirs

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur s’adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-262

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h50.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par visioconférence
le 2 août 2021 à 14h30 à laquelle est présent le membre du conseil suivant :

Monsieur Roch Bédard

Conseiller du district 2

Messieurs les conseillers Pierre Lafond, Robert Bélisle, Martin Jolicoeur et madame
la conseillère Frédérique Cavezzali sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

La greffière constate qu'il n'y a pas quorum, donc la séance extraordinaire n'a pas
lieu.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 16 août 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-263

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2021

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Madame la mairesse Nadine Brière

D'ajouter la séance ordinaire du mois d'octobre à la résolution 2.2.

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-264

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 2 août 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 2 août 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 et de la séance extraordinaire du 2 août 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-265

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Septembre et octobre 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE convenir que les séances du conseil du 20 septembre et du 4 octobre 2021 se tiendront en visioconférence (zoom) et que le public pourra y assister en cliquant sur un lien zoom disponible sur le site internet de la ville, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 20 septembre 2021	19h
Lundi 4 octobre 2021	19h

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-266

Autorisation de signature – Transaction – Retrait de sédiments

ATTENDU QUE Mme Angela Dupont et M. Jean Chalaoui sont propriétaires du lac artificiel Entremont, situé sur le lot 2 230 143, cadastre du Québec;

ATTENDU QU'au fil des années, des sédiments se sont accumulés dans le lac et que les parties s'entendent pour le retrait de ceux-ci;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus pour le partage des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer la transaction avec Mme Angela Dupont et M. Jean Chalaoui concernant le retrait de sédiments dans le lac Entremont pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-267

Demande au MTQ de procéder à l'inspection et l'auscultation de la route 370 et de ses ponceaux afin de prévoir sa réfection dans un proche avenir

ATTENDU QUE la route 370, connue aussi sous le nom de chemin Pierre-Péladeau et chemin de Sainte-Marguerite, est une route provinciale qui relie la Ville de Sainte-Adèle, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville d'Estérel;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec n'a pas inclus la route 370 dans son calendrier d'investissements pour les trois prochaines années;

ATTENDU que l'achalandage de cette route est à la hausse notamment par l'accroissement importante de la population depuis deux ans dans ce secteur et par l'établissement des propriétaires qui choisissent d'y rester grâce au télétravail;

ATTENDU les prévisions démographiques de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les cinq prochaines années qui démontrent une augmentation importante de sa population;

ATTENDU QUE cette route, importante pour le transport des personnes et des marchandises, est actuellement dans un état dégradé mettant en péril la sécurité des usagers de cet axe;

ATTENDU QUE cette route est reconnue comme un lien avec la région administrative de Lanaudière;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'auscultation de la route 370 et à l'analyse des ponceaux, à partir de la sortie 69 de l'autoroute 15, afin de planifier les correctifs nécessaires et la réfection de cette route dans le calendrier quinquennal du ministère des Transports du Québec.

Avant le débat sur la résolution ci-après indiquée, Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur a dénoncé son intérêt et s'est déconnecté.

RÉSOLUTION NO. 2021-268

Mandat afin d'intervenir dans le dossier 700-17-017790-212 de la Cour supérieure

ATTENDU le recours intenté par Marc Lupien et Gestion Campus Corbusier à l'encontre de monsieur Martin Jolicoeur, dans le dossier portant le numéro 700-17-014878-184;

ATTENDU la résolution 2018-039 autorisant la Ville à intervenir dans le dossier 700-17-014878-184;

ATTENDU le second recours intenté par Marc Lupien et Gestion Campus Corbusier à l'encontre de monsieur Martin Jolicoeur, dans le dossier portant le numéro 700-17-017790-212;

ATTENDU QUE les faits allégués dans le second recours sont identiques à ceux allégués dans le dossier 700-17-014878-184;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate la firme *Trivium avocats* afin de représenter la ville pour que cette dernière intervienne, pour les mêmes motifs mentionnés dans la résolution 2018-039, en vertu des articles 186 et suivants du *Code de procédure civile*, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 700-17-017790-212.

Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur s'est reconnecté.

RÉSOLUTION NO. 2021-269

Emprunts temporaires – Règlement 1313

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1313

Règlement 1313 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction d'un trottoir sur la route 117 entre la rue Valiquette et la rue du Sommet, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 100 000 \$

Montant autorisé : 1 100 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-270

Emprunts temporaires – Règlement 1305

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Bélisle**

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1305

Règlement 1305 décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour l’acquisition de deux (2) camions 10 roues neufs, modèle 4700 de Western Star (ou équivalent approuvé), avec benne basculante, sableuse en V, équipements de déneigement et système de type « Roll-off » pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 750 000 \$ »

Montant autorisé : 750 000 \$

Le tout à un taux n’excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-271

Adjudication – Aménagement du stationnement phase 2 – Parc Mont Loup-Garou – GEN-2021-019

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l’aménagement du stationnement phase 2 du parc Mont Loup-Garou;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 12 août dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl.)
C et J Bigras Transport inc.	123 495,34 \$
Excapro inc.	134 565,26 \$
Les Excavations Serge Gingras inc.	152 462,60 \$
David Riddell Excavation/Transport	161 728,04 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	166 143,76 \$
Construction T.R.B. inc.	172 289,57 \$
Inter Chantiers inc.	175 110,32 \$
9267-7368 Québec inc.	200 203,72 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 12 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *C et J Bigras Transport inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 123 495,34 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de la transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le conseil autorise l’appropriation de l’aide financière octroyée par la MRC des Pays-d’en-Haut reçue dans le cadre de la pandémie pour financer le coût des travaux;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-272

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux n° 4** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NO. 2021-273

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération – Travaux de réfection routière – Chemin de Deauville

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Étienne Brossard, ing., agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2020-396 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2021-274

Rejet de soumission - Préparation des plans et devis et surveillance des travaux – Réfection et réaménagement du garage municipal - GEN-2021-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la préparation des plans et devis et surveillance des travaux – Réfection et réaménagement du garage municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 juillet dernier et que l'entreprise ayant déposé une soumission est la suivante :

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
PLA architectes inc.	364 430,51 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 15 juillet 2021 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU QUE le prix de la soumission dépasse le budget alloué;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette la soumission pour le contrat précité.

RÉSOLUTION NO. 2021-275

Recommandation de paiement – Travaux de réfection – Pavage du pont Alary-Sainte-Adèle – GEN-2020-014

ATTENDU la recommandation de paiement final (libération de retenue) relativement aux travaux de réfection – pavage du pont Alary-Sainte-Adèle de Mme Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 12 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final pour les travaux de réfection – pavage du pont Alary-Sainte-Adèle (GEN-2020-014), soit un montant de 3 633,03 \$, taxes incluses, à la compagnie *Pavages Multipro inc.* et que ce paiement soit effectué à même la subvention au programme PPA-CE et la balance au budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-276

Engagement – Projet de travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette et Maurice-Aveline

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter en 2022 des travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette et de la rue Maurice-Aveline;

ATTENDU QUE la Ville procédera à l'installation de régulateurs de débit de l'eau pluviale et à la construction d'un bassin de rétention à ciel ouvert dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE le MTQ requiert, pour l'émission du permis de voirie, un engagement de la Ville à entretenir ces nouvelles installations de drainage dans le but d'éviter des problématiques sur leur secteur, particulièrement au niveau de la signalisation, la fermeture de route, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à entretenir les régulateurs de débit de l'eau pluviale et le bassin de rétention à ciel ouvert afin d'éviter toute problématique sur les terrains du Ministère des Transport du Québec (MTQ), plus particulièrement situés à l'intersection de la rue Valiquette et du boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-277

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 10 août 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A. à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-087 :

Lot 6 267 412 et 6 267 413 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-091 :

411, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A. à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-088 :

39, rue Morin

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-089 :

Lot 3 889 467 (rue des Aigrettes)

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2021-278

Demandes d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – Chemin des Hauteurs

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement afin d'autoriser le plan d'ensemble pour le projet domiciliaire;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 10 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement tel que présenté au plan image préparé le 20 avril 2018 par Lamontagne Expert Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2021-279

Adjudication – Création et entretien des surfaces de glace et des infrastructures hivernales – LOI-2021-003

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la création et l'entretien des surfaces de glace et des infrastructures hivernales;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 juillet dernier et que l'entreprise ayant déposé une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
9432-0231 Québec inc. (Pro Design aménagement extérieur)	70 019,77 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 22 juillet 2021 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 22 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9432-0231 *Québec inc. (Pro Design aménagement extérieur)*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 66 950,00 \$, plus taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-280

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU l'adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 26 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel de l'organisme suivant :

Organisme régional :
L'Antr'Aidant

RÉSOLUTION NO. 2021-281

Reconduction de contrat – Services de gestion et d'animation des programmes de camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle - LOI-2018-003

ATTENDU la résolution 2018-387 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 concernant l'octroi du contrat de gestion et d'animation des programmes de camp de jour de la Ville;

ATTENDU QUE la compagnie 9075-6719 *Québec inc. (L'Air en fête)* a réalisé le contrat pour l'année 2020;

ATTENDU la recommandation de monsieur Charles Gallant-Roberge, coordonnateur au Service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de reconduire le contrat à la compagnie 9075-6719 Québec inc. (*L'Air en fête*), pour un montant de 244 500 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 357 829,93 \$ pour la période du 10 au 16 juillet 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 279 848,23 \$ pour la période du 17 au 23 juillet 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 317 580,47 \$ pour la période du 24 au 30 juillet 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 563 841,34 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2021
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 944 802,20 \$ pour le mois de mai 2021
- f) Engagements au montant de 228 158,08 \$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.
- g) Liste au montant de 32 399,42 \$ du mois de juillet des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt décision CMQ – Suspension du conseiller Pierre Lafond

Dépôt jugement Cour supérieure – Demande de sursis Pierre Lafond rejetée

Dépôt rapport financier 2020 modifié

Dépôt délégation de pouvoir – Embauche au poste d'adjointe administrative

Dépôt procès-verbal de correction

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur s'adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-282

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h30.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 8 septembre 2021 à 15h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Martin Jolicoeur	Maire suppléant
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Madame la mairesse Nadine Brière et monsieur le conseiller Pierre Lafond sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Monsieur le maire suppléant Martin Jolicoeur déclare la séance ouverte à 15 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-283

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire 8 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-284

Embauche – Inspectrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 1er septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Mylène Lamarche poste d'inspectrice à l'urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE la nomination soit conditionnelle à la réussite d'un examen médical;

QUE le conseil nomme madame Mylène Lamarche fonctionnaire désignée au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2021-285

Adjudication – Travaux de réfection mineur de pavage – rue Morin – TP-2021-012

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineur de pavage sur la rue Morin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 septembre dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Uniroc Construction inc.	99 982,15 \$
Pavages Multipro inc.	108 036,03 \$
Pavage Ste-Adèle Ltée	142 342,50 \$

ATTENDU le rapport de Yann Lampron, surintendant au Service des travaux publics, daté du 2 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Uniroc Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 99 982,15 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission;

QU'UN montant de 100 000\$ soit approprié de l'excédent de fonctionnement non affecté pour financer ces travaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-286

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1315 sur la gestion contractuelle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions du public via la plateforme zoom disponible sur le site internet de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-287

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 15 h 03.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 20 septembre 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-288

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Madame la mairesse Nadine Brière

D'ajouter les sujets suivants à la rubrique « Administration »

2.5) Appropriation – Acquisition d'un terrain – Parc du Mont Loup-Garou

2.6) Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce et du tourisme de Sainte-Adèle – gestion du Parc du Mont Loup-Garou ;

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-289

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021 et de la séance extraordinaire du 8 septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-290

Autorisation de signature – Entente relative à la gestion d'un fonds dédié

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitants, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité / Ville de Sainte-Adèle » (ci-après le « Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la ville détentrice de ce Fonds MB ;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2020 à 2023 inclusivement, au Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Sainte-Adèle en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 :
 - Un montant équivalent à 7% de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3) ;
 - Un montant équivalent à 8% de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle par la Fondation
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Sainte-Adèle, avec effet rétroactif pour 2020-2021 et ensuite pour 2021-2022 et, sous réserve des fonds disponibles, 2022-2023, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après désigné le « MELCC ») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1\$ par ménage que compte ladite Ville de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à verser audit Fonds une contribution de 7 650 \$ pour chacune des années financières 2021-2022 et 2022-2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville de Sainte-Adèle la contribution du MELCC pour l'année financière 2020-2021 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques de la Ville de Sainte-Adèle soit autorisée à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-291

Mandat – Procureurs de la Cour municipale de Sainte-Adèle – année 2022

ATTENDU le rapport du 8 septembre 2021 préparé par madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la Cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Herrera-Nadon afin d'agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme Prévost Fortin d'Aoust, afin d'agir à titre de procureur, devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 8 septembre 2021 pour les périodes mentionnées.

RÉSOLUTION NO. 2021-292

Autorisation de signature – Servitude étangs aérés – Équipe Laurence

ATTENDU la demande de 9421-0937 *Québec inc.* (Équipe Laurence) que la Ville lui accorde une servitude de passage pour son projet d'étangs aérés;

ATTENDU le projet d'acte de servitude transmis par M^e Sébastien Voizard, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte d'accorder à 9421-0937 *Québec inc.* une servitude réelle et perpétuelle consistant à un droit de passage et de construction, d'installation, de maintien, d'entretien, de réparation, d'inspection et de remplacement de tuyaux et d'équipements;

QUE tous les frais, y compris, les honoraires professionnels pour se faire, soit à la charge de 9421-0937 *Québec inc.*;

QUE madame la mairesse et la greffière soient autorisées à signer l'acte de servitude.

RÉSOLUTION NO. 2021-293

Appropriation – Acquisition d'un terrain – Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU la résolution 2021-095 autorisant les procédures d'expropriation pour le lot 2 232 336 afin de finaliser la création du parc du Mont Loup-Garou;

ATTENDU que les procédures d'expropriation ont été introduites;

ATTENDU qu'il s'agit du dernier lot à acquérir pour compléter le projet du Parc du Mont Loup-Garou

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 125 000\$ pour financer l'acquisition du lot 2 232 336.

RÉSOLUTION NO. 2021-294

Autorisation de signature - Entente avec la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle – Gestion du Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire confier la gestion du Parc du Mont Loup-Garou;

ATTENDU que la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle a démontré, au cours des années, sa capacité de gestion d'un parc de plein air;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de gestion du parc du Mont Loup-Garou;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer à la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle une somme de 75 000 \$ à même le budget d'opérations afin de pouvoir démarrer les activités.

RÉSOLUTION NO. 2021-295

Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 14 septembre 2021, concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation d'une somme de 319 530 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour mettre de côté les fonds nécessaires au financement des coûts prévus pour l'année 2022 en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-296

Acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2022

ATTENDU la recommandation de madame Julie Brazeau, trésorière, datée du 14 septembre 2021 relativement à l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement, dans le cadre de tous les projets dont la dépense limite est prévue par l'article 3.6 du *Règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, pour un montant n'excédant pas 250 000\$;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : 3 ans
- Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : 5 ans
- Travaux de réfection de bâtiments : 10 ans

RÉSOLUTION NO. 2021-297

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 625 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	420 200 \$
1133-2010	235 900 \$
1141-2010	195 600 \$
1211	85 500 \$
1212	367 600 \$
1226	88 100 \$
1232	428 700 \$
1230	689 400 \$
1238	22 815 \$
1250	91 185 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1230, 1238 et 1250, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1 avril et le 1 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1230, 1238 et 1250 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2021-298

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1133-2010, 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1232, 1230, 1238 et 1250, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} octobre 2021, au montant de 2 625 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

336 000 \$	0,50000 %	2022
341 000 \$	0,70000 %	2023
346 000 \$	1,00000 %	2024
351 000 \$	1,30000 %	2025
1 251 000 \$	1,50000 %	2026

Prix : 99,57100 Coût réel : 1,44459 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

336 000 \$	0,50000 %	2022
341 000 \$	0,65000 %	2023
346 000 \$	0,90000 %	2024
351 000 \$	1,15000 %	2025
1 251 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,97600 Coût réel : 1,44679 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

336 000 \$	0,50000 %	2022
341 000 \$	0,70000 %	2023
346 000 \$	0,90000 %	2024
351 000 \$	1,10000 %	2025
1 251 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,83400 Coût réel : 1,45082 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

336 000 \$	0,50000 %	2022
341 000 \$	0,60000 %	2023
346 000 \$	0,90000 %	2024
351 000 \$	1,15000 %	2025
1 251 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,97915 Coût réel : 1,47452 %

5 - SCOTIA CAPITAUX INC.

336 000 \$	0,60000 %	2022
341 000 \$	0,70000 %	2023
346 000 \$	0,90000 %	2024
351 000 \$	1,15000 %	2025
1 251 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,92860 Coût réel : 1,49948 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 625 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la trésorierière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION NO. 2021-299

Appropriation du fonds réservé pour la réfection des rues

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 14 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie du coût des contrats de pavage mineur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-300

Utilisation du fonds de roulement – Financement temporaire – Année 2022

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 16 septembre 2021 relativement à l'utilisation du fonds de roulement pour du financement temporaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approprie le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2022 pour réduire le recours à la marge de crédit.

RÉSOLUTION NO. 2021-301

Ajout d'un poste temporairement et embauche – Contremaître – Service de l'hygiène du milieu

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 16 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'ajout temporaire du poste de contremaître, hygiène du milieu dans un contexte de relève et de transition efficiente des connaissances et des responsabilités;

QUE le conseil entérine la nomination de monsieur Hugo Duplantie au poste de contremaître, hygiène du milieu, que son salaire soit fixé selon l'échelon 3 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la Politique des conditions de travail et de rémunération du personnel cadre de la ville de Sainte-Adèle, et ce, à compter du 21 septembre et qu'un cumul de 8% pour des fins de vacances soit autorisé ainsi que les progressions prévues au rapport.

RÉSOLUTION NO. 2021-302

Ajout de postes et embauche – Préposés – Service d'hygiène du milieu

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 16 septembre 2021;

ATTENDU que la Ville souhaite favoriser le développement de notre relève à l'interne;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'ajout de 2 postes de préposés/hygiène du milieu ainsi que l'embauche de monsieur Raphael Hudon Drouin et monsieur Francis Chaumont au poste de préposé/hygiène du milieu, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#4 à intervenir entre le Syndicat des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-303

Création de la fonction– Opérateur, traitement des eaux

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 16 septembre 2021, relative à la création de la fonction d'opérateur, traitement des eaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport daté du 16 septembre 2021 et entérine la création de la nouvelle fonction d'opérateur, traitements des eaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-304

Adjudication –Location d’une roulotte de chantier - TP-2021-013

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location d’une roulotte de chantier ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 16 septembre dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
Location d’abris mobiles AM inc.	52 716,04 \$
Williams Scotsman du Canada	135 466,99 \$

ATTENDU la recommandation de Marc Charron, Chef de division des approvisionnements, datée du 17 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *Location d’abris mobiles AM inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 52 716, 04 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D’AUTORISER une dépense supplémentaire de 3 900 \$ taxes incluses pour le raccordement électrique et réseautique pour les postes de travail ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-305

Regroupement d’achats UMQ- carburant en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d’achats visant la publication d’un appel d’offres public pour l’approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d’administration de l’UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

RÉSOLUTION NO. 2021-306

Adjudication – Achat d'un camion-outils – GEN-2021-017

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat d'un camion-outils;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 septembre dernier et que l'entreprise ayant déposé une soumission est la suivante:

Noms du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Centre du camion Beaudoin	236 385,50 \$

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, ingénieure des Services techniques & hygiène du milieu, datée du 10 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Centre du camion Beaudoin*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 236 385,50 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

AUTORISE une dépense supplémentaire de 26 000 \$ plus les taxes pour une génératrice, des chaînes à pneus, le lettrage et le traitement antirouille;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2021-307

Adjudication – Aménagement d’une voie piétonnière – Route 117 (de la rue Valiquette à la polyvalente A.N.-Morin) – GEN-2021-008

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l’aménagement d’une voie piétonnière sur la route 117 (de la rue Valiquette à la polyvalente A.-N.-Morin);

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 17 juin dernier et que l’entreprise ayant déposé une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Inter Chantiers inc.	965 185,99 \$

ATTENDU la recommandation de M. Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 21 juin 2021;

ATTENDU la subvention TAPU octroyée par le ministère des Transports pour un montant de 230 098\$;

ATTENDU QUE le MTQ s’engage à effectuer les travaux d’éclairage avant la fin de l’année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE les travaux débiteront en 2022 après les travaux du MTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Inter Chantiers inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 965 185,99 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1313.

RÉSOLUTION NO. 2021-308

Adjudication – Services professionnels pour la surveillance – Construction d’un trottoir sur la route 117 (accès polyvalente A.N.-Morin) – GEN-2021-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels pour la surveillance – Construction d’un trottoir sur la route 117 (accès polyvalente A.-N.-Morin);

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 10 juin dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires
Groupe Civitas inc.
Parallèle 54 – Expert conseil

ATTENDU QUE le comité de sélection s’est réuni le 18 juin 2021 et a procédé à l’analyse des soumissions déposées;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 22 juillet 2021;

ATTENDU QUE les travaux débiteront en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise *Groupe Civitas inc.*, ayant obtenu le plus haut pointage final et étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 32 135,51 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de la transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d’emprunt 1313.

RÉSOLUTION NO. 2021-309

Autorisation de signature – Modification au protocole d’entente – Centre sportif

ATTENDU le Protocole signé entre la MRC des Pays-d’en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle, le 7 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier les modalités relatives au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridique à signer, pour et au nom de la ville, l’avenant au protocole d’entente joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-310

Recommandation de paiement – Municipalisation Place du refuge

ATTENDU la recommandation de paiement #5 provisoire relativement aux travaux pour la municipalisation de la Place du Refuge, de Mme Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 2 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #5 pour les travaux pour la municipalisation de la Place du Refuge (GEN-2017-019), soit un montant de 33 693,48 \$, taxes incluses, à la compagnie 9267-7368 *Québec inc.*

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les règlements d'emprunt 1260 et 1260-1.

RÉSOLUTION NO. 2021-311

Demande de subvention – Modification de la résolution 2021-235

ATTENDU la demande de modification de la résolutions 2021-035 par l'analyste au programme FCRC concernant la subvention pour le chalet du lac Rond ;

ATTENDU la demande d'autoriser également la directrice des Services techniques et hygiène du milieu, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la directrice ou le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents relatifs à la subvention demandée, autorisations, formulaires, consentements, suivis administratifs, et tous documents requis par le Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le suivi et les différentes démarches et étapes du dossier.

RÉSOLUTION NO. 2021-312

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDE QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux n° 4 révisée** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la **programmation de travaux no.4 révisée** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

RÉSOLUTION NO. 2021-313

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-095

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1801 rue du Domaine-Bastien** afin d'autoriser qu'un garage isolé soit situé à 1,47 mètre du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 2 mètres et être situé à 6,82 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un ruisseau intermittent alors que ledit règlement exige un minimum de 10 mètres, afin de régulariser la localisation du garage isolé existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5838 de ses minutes, daté du 16 juillet 2021.

Résolution du CCU – 2021-096

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2600 rue du Vesinet** afin d'autoriser sur le lot projeté 6 420 268 du cadastre du Québec que deux enclos existants soient situés respectivement à 6,42 mètres et à 10,56 mètres d'une de

ses nouvelles limites de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 30 mètres minimum, afin de permettre le remplacement des lots 2 230 789, 2 230 791 et 2 524 790 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan, préparé par Sébastien Généreux arpenteur-géomètre sous le numéro 6844 de ses minutes, daté du 18 août 2021.

Résolution du CCU – 2021-098

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 232 279 (rue de l'Olympiade)** afin d'autoriser que deux portes de garage soient situées sur la façade principale du bâtiment alors que le règlement 1314-2021-Z n'en permet qu'une seule, afin de permettre l'ajout d'une deuxième porte de garage à la façade principale du bâtiment.

Le tout tel que montré au plan, préparé par Kim Bouchard T.P. daté du 5 mars 2021.

Résolution du CCU – 2021-099

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 337 (rue du Mont-Alouette)** afin d'autoriser que l'espace naturel à préserver soit de 69% alors que le règlement 1200-2012-Z exige de préserver un minimum de 80% d'espace naturel lorsqu'un immeuble est situé en sommet de montagne, afin de permettre la construction d'un bâtiment principal incluant ses installations sur ledit lot.

Le tout tel que montré au plan, préparé par Francois Guindon arpenteur-géomètre sous le numéro 1615 de ses minutes, daté du 13 juillet 2021.

Le tout conditionnel à ce qu'un plan de reboisement permettant de remettre l'espace naturel à préserver à un minimum de 69% et en incluant un échéancier de réalisation précis.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante:

Résolution du CCU – 2021-097

Demande formulée relativement pour l'immeuble situé sur le **lot 4 834 703 (ch. du Moulin)** afin qu'un bâtiment principal soit situé à 12,98 mètres de la limite avant de propriété alors que le règlement 1200-2012-Z exige un minimum de 30 mètres, le tout tel que montré au plan, préparé par Peter Rado arpenteur-géomètre sous le numéro 16878 de ses minutes, daté du 3 septembre 2020 afin de permettre la construction dudit lot.

RÉSOLUTION NO. 2021-314

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-094:

2976, rue Rolland

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2021-315

Programme de subvention aux associations des lacs – frais d’inscription au réseau de surveillance des lacs

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l’urbanisme daté du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d’une subvention de 497\$ par association de lacs qui en fait la demande, sous réserve de transmettre à la Ville leur preuve d’inscription au réseau de surveillance volontaire des lacs pour l’année 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-316

Demande de modification à la MRC des Pays-d’en-Haut du schéma d’aménagement et de développement (SAD) pour le secteur de la route 117 nord

ATTENDU QUE la règlementation d’urbanisme a récemment été révisée pour l’ensemble du territoire de Sainte-Adèle;

ATTENDU les limitations du schéma d’aménagement révisé de la MRC des Pays-d’en-Haut en matière de développement commercial pour les immeubles adjacents à la route 117 au nord du périmètre urbain de Sainte-Adèle jusqu’à la limite du territoire;

ATTENDU la demande de différents propriétaires qui se trouvent limités dans leurs options de développement de leurs propriétés;

ATTENDU QUE le schéma d’aménagement révisé est adopté par la MRC des Pays-d’en-Haut;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de modifier son schéma d'aménagement et de développement pour le secteur de la route 117 au nord du périmètre urbain de Sainte-Adèle, lesquels se trouve présentement dans des affectations résidentielles et de villégiature et semi-urbaine pour tenir compte des caractéristiques du secteur, du potentiel de développement et arrimer celui-ci avec les activités existantes et projetées, notamment dans la municipalité de Val-Morin.

RÉSOLUTION NO. 2021-317

Adjudication – Mise à niveau et amélioration des sentiers – Parc du Mont Loup-Garou – LOI-2021-004

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la mise à niveau et l'amélioration des sentiers du Parc du Mont Loup-Garou;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 septembre dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl)
Excavation SDF inc./Sentiers des Pays-d'en-Haut	209 098,31 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 15 septembre 2021 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 16 septembre 2021;

ATTENDU le retrait du projet E qui était en option;

ATTENDU la subvention accordée par le Ministère de l'éducation dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air (PSSPA);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Excavation SDF inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 193 315,69 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 90 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour financer une partie du coût des travaux.

RÉSOLUTION NO. 2021-318

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1316 concernant le raccordement des conduites privées d'eau potable et d'égouts aux conduites publiques de la Ville de Sainte-Adèle;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-319

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1317 concernant les travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites de la rue Valiquette et une partie de la rue Maurice-Aveline ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-320

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1266-1 amendant le règlement 1266 autorisant le fonds de roulement;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 21 916,49 \$ pour la période du 7 au 13 août 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 388 165,61 \$ pour la période du 14 au 20 août 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 116 700,21 \$ pour la période du 21 au 27 août 2021
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 569 378,55 \$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2021
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 844 245,05 \$ pour la période du 4 au 10 septembre 2021
- f) Liste des comptes à payer au montant de 1 066 098,91 \$ pour le mois de juin 2021
- g) Liste des comptes à payer au montant de 847 291,99 \$ pour le mois de juillet 2021
- h) Liste des comptes à payer au montant de 1 223 143,83 \$ pour le mois d'août 2021
- i) Engagements au montant de 201 749,25 \$ pour la période du 1er au 31 août 2021.
- j) Liste au montant de 24 580,38 \$ du mois d'août des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Délégation de pouvoir – Embauche au poste de sauveteuse à la plage municipale pour le Service des loisirs

Délégation de pouvoir – Embauche au poste de journalier chauffeur pour le Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Embauche au poste d'adjointe administrative

Dépôt certificat de la greffière – Règlement de zonage et de lotissement

Délégation de pouvoir – Embauche au poste de préposé aux loisirs

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Roch Bédard, Robert Bélisle et Martin Jolicoeur s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2021-321

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 44.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 4 octobre 2021 à 19h à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2021-322

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur

D'ajouter le sujet suivant à la rubrique « Travaux publics »

5.2) Recommandation de paiement – Libération des retenues – Construction et reprofilage de fossés et nivellement des accotements

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-323

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle

M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-324

Modification du lieu et de la date de la séance ordinaire du conseil municipal – Novembre 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE la Place des citoyens, dans les circonstances, permet d'accueillir un maximum de 35 personnes pour assister aux séances du conseil;

ATTENDU les élections municipales du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE les élus seront assermentés le 12 novembre 2021 ;

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reporter la séance du 15 novembre 2021 au 22 novembre 2021;

DE déplacer la séance du conseil pour le mois de novembre 2021 à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 22 novembre 2021	19h

QUE le port du masque ou couvre-visage soit obligatoire pour assister à toutes les séances du conseil municipal;

QUE les changements quant au lieu et la date de la séance soient publiés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-325

Approbation – Politique de gestion contractuelle

ATTENDU le dépôt de la Politique de gestion contractuelle remplaçant la Politique d'approvisionnement en biens et services;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur

Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la Politique sur la gestion contractuelle, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2021-326

Autorisation de signature - Cession du lot 2 454 051

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire du lot 2 454 051 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne considère pas qu'il soit opportun pour la Ville de conserver ce lot ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la société *Développement et Consultation SCC inc.* pour acquérir ce terrain;

ATTENDU QUE *Développement et Consultation SCC inc.* est propriétaire du lot contigu ;

ATTENDU l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte de vendre le lot 2 454 051 du Cadastre du Québec au prix de 7 700 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant et ce sans garantie légale;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de cette transaction soient à la charge de l'acquéreur ;

QUE le montant de la vente soit affecté au Fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2021-327

Nomination – Procureur suppléant à la Cour municipale

ATTENDU le rapport de madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale, daté du 23 septembre 2021 ;

ATTENDU le départ de Me Laurence Marsolais, procureure substitut ;

ATTENDU *l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle* ;

ATTENDU QUE la clause 2.3 de cette entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale ;

ATTENDU QU'en vertu de cette même clause, il y a lieu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner un procureur suppléant pour l'application de cette entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Me Karine Herrera-Nadon, au poste de procureure substitut à la Cour municipale, et ce, à compter du 4 octobre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-328

Appropriation – Honoraires judiciaires

ATTENDU les honoraires judiciaires engagés, principalement, dans les dossiers de contestation de M. Marc Lupien et des personnes associées devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 150 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement des honoraires judiciaires.

RÉSOLUTION NO. 2021-329

Demande à la MRC Les Pays-d'en-Haut – PSL privé

ATTENDU QUE l'OMH des Pays-d'en-Haut gère l'ensemble des logements subventionnés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a octroyé à l'OMH la possibilité de créer 50 nouveaux logements subventionnés ;

ATTENDU QUE la majorité de ces logements ont été octroyés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la MRC Les Pays-d'en-Haut a réservé une somme de 25 000\$ pour aider les municipalités à payer les frais associés aux logements subventionnés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC Les Pays-d'en-Haut de lui attribuer sa part du montant pour les nouveaux logements subventionnés (PSL).

RÉSOLUTION NO. 2021-330

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat pour les licences infonuagiques de Microsoft Office 365

ATTENDU le rapport de Marc Charron, chef de division au Service des approvisionnements daté du 30 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Service de la trésorerie doit renouveler le contrat avec *Compugen* ;

ATTENDU QUE le contrat proposé a été qualifié, négocié et conclu par *Infrastructures technologiques Québec (ITQ)* pour les organismes publics et gouvernementaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise Marc Charron, chef de division au Service des approvisionnements à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de contrat avec *Compugen* à partir du 22 octobre 2021 pour 3 ans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-331

Embauche et autorisation de signature - lettre d'entente CBU#5– Opérateur en traitement des eaux

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 30 septembre 2021 ;

ATTENDU la résolution 2021-303 créant la fonction d'opérateur en traitement des eaux ;

ATTENDU QU'il faut déterminer les horaires de travail afin de répondre au besoin opérationnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Sébastien Lajoie-Forget et monsieur Vincent Coderre au poste d'opérateur en traitement des eaux pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur et la lettre d'entente CBU #5 ;

QUE l'embauche soit conditionnelle à la réussite d'un examen médical ;

QUE leur entrée respective en poste soit prévue pour début novembre 2021 ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-332

Embauche – Préposé à l'approvisionnement au Service de la trésorerie

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 29 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Nicholas Di Lorenzo au poste de préposé à l'approvisionnement au Service de la trésorerie pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE la nomination soit conditionnelle à la réussite d'un examen médical ;

QUE son entrée en poste soit le 1^{er} novembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-333

Autorisation de signature – Lettre d'entente #11 – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle – section bibliothèque

ATTENDU l'achalandage à la bibliothèque le dimanche ;

ATTENDU le bilan du projet pilote sur les horaires de travail convenus à la lettre d'entente #7 ;

ATTENDU les besoins des citoyens et des employés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente #11 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le projet pilote soit prolongé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2022 conformément à l'horaire annexé à la lettre d'entente ;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-334

Adjudication –Fourniture d'une gratte à neige avec oreilles hydrauliques - TP-2021-014

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une gratte à neige avec oreilles hydrauliques ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1er octobre dernier et que les entreprises ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (tx incl)
W-Côté et fils.	36 568,13 \$
Métal Pless inc.	47 134,00 \$

ATTENDU la recommandation de Marc Charron, chef de division aux approvisionnements datée du 1^{er} octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *W-Côté et fils.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 36 568,13 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2021-335

Recommandation de paiement – Libération des retenues – Construction et reprofilage de fossés et nivellement des accotements

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 4 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération de la retenue de 13 327,13 \$ à l'entreprise *Les Excavations Serge Gingras inc.* pour les travaux de construction et reprofilage de fossés et nivellement des accotements (TP-2019-007) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-336

Résiliation de contrat – Exploitation des sites de traitement des eaux usées-Aquatech

ATTENDU la résolution 2021-147 du 17 mai 2021 accordant un contrat d'un an à Aquatech, société de gestion de l'eau inc. pour l'exploitation des sites de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Ville désire se réapproprier la gestion de ses sites de traitement des eaux avec des employés à l'interne ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de service ;

ATTENDU la clause 13.3 b) du contrat permettant à la Ville de résilier le contrat sans motif avec préavis ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la résiliation du contrat entre la Ville et Aquatech, société de gestion de l'eau inc. afin que la gestion des sites de traitement des eaux soit effectuée à l'interne ;

QU'UN préavis de 30 jours soit donné à Aquatech, société de gestion de l'eau inc. à compter du 5 octobre 2021 ;

QUE le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-337

Recommandation d'octroi de contrat – Écocentre

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 28 septembre 2021 ;

ATTENDU l'estimé des travaux de 34 026,85 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE les taux de machineries sont normalisés et basés sur ceux du MTQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les travaux d'excavation à 9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1295.

RÉSOLUTION NO. 2021-338

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M. ;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 21 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-106

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot projeté 2 232 279 (rue de l'Olympiade)** afin d'autoriser qu'un garage attenant au bâtiment principal excède de 15 pieds (4,6 mètres) vers l'avant le plan de façade principal alors que le règlement de zonage 1314-2021-Z l'interdit, afin de permettre la construction dudit bâtiment

Le tout tel que montré au plan préparé par Kim Boucard TP. daté du 5 mars 2021.

Résolution du CCU – 2021-107

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 348 299 du (rue Guy-Théorêt)** afin d'autoriser que le lot projeté 6 460 223 ait une largeur moyenne de 22.6395 mètres, que le lot projeté 6 460 224 ait une largeur moyenne de 21.9094 mètres et que le lot projeté 6 460 225 ait une largeur moyenne de 21.6751 mètres alors que le règlement de lotissement 1314-2021-L exige une largeur moyenne minimale de 25 mètres, afin de procéder au remplacement du lot 6 348 299 du cadastre du Québec

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5841 de ses minutes, daté du 19 juillet 2021

Résolution du CCU – 2021-108

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 348 325 (montée Saint-Charles)** afin d'autoriser que la façade principale ne soit pas orientée vers la rue mais plutôt par rapport à la topographie du terrain et au cours d'eau existant alors que le règlement de zonage 1314-2021-Z exige qu'elle soit orientée vers une rue ou en fonction de l'orientation générale par rapport aux bâtiments principaux voisins, afin de construire un bâtiment principal sur ledit immeuble.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation, préparé par Marc Jarry arpenteur-géomètre sous le numéro 17 564 de ses minutes, daté du 26 avril 2021

Résolution du CCU – 2021-110

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot projeté 6 453 730 (boul. de Sainte-Adèle)** afin d'autoriser qu'un mur de bâtiment constituant un même plan, faisant face au boulevard de Sainte-Adèle, excède douze (12) mètres sans être décalé d'au moins 0.45 mètre par rapport à un plan parallèle, afin de permettre la construction dudit bâtiment.

Le tout tel que montré au plan préparé par TLA architectes, feuillet 8 de 19.

Résolution du CCU – 2021-111

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 244 753 (rue du Chinook)** afin d'autoriser que deux (2) portes de garage soient situées sur la façade principale du bâtiment alors que le règlement 1314-2021-Z n'en permet qu'une seule, afin de permettre une deuxième porte de garage à la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Martin Brabant T.P. daté du 11 juin 2021.

Résolution du CCU – 2021-112

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 244 761 (rue du Chinook)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale d'un bâtiment ait une largeur de 4,9 mètres (16 pieds) alors que le règlement 1314-2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Martin Brabant daté du 17 juin 2021.

Résolution du CCU – 2021-113

Demande formulée relativement sur le **lot 6 244 757 (rue du Chinook)** afin d'autoriser que deux (2) portes de garage soient situées sur la façade principale du bâtiment alors que le règlement 1314-2021-Z n'en permet qu'une seule, afin de permettre une deuxième porte de garage à la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Steven Perron T.P. daté du 26 mai 2021.

Résolution du CCU – 2021-114

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 423 542 (ch. du ruisseau Saint-Louis)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale du bâtiment ait une largeur de 4,9 mètres (16 pieds) alors que le règlement 1314-2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté

Le tout tel que montré au plan préparé par Martin Brabant daté d'avril 2021.

Résolution du CCU – 2021-115

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 377 740 (rue Fribourg)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale du bâtiment ait une largeur de 4,9 mètres (16 pieds) alors que le règlement 1314-2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Jean-Sébastien Martineau T.P. daté de mai 2021.

Résolution du CCU – 2021-116

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 232 305 (rue des Sorbiers)** afin d'autoriser que deux (2) portes de garage soient situées sur la façade principale du bâtiment alors que le règlement 1314-2021-Z n'en permet qu'une seule, afin de permettre l'ajout d'une deuxième porte de garage à la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par David Monette daté du 23 mars 2021

Résolution du CCU – 2021-117

Demande formulée relativement à l'immeuble situé le **lot 6 435 844 (ch. de Deauville)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale du bâtiment ait une largeur de 4,9 mètres (16 pieds) alors que le règlement 1314-2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Alexis Gagné daté de juin 2021.

Résolution du CCU – 2021-118

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 357 (rue Rolland)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale du bâtiment ait une largeur de 4,28 mètres (14 pieds) alors que le règlement 1314-2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Jessica Vincent daté du 13 août 2021.

Résolution du CCU – 2021-119

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 377 742 (rue Fribourg)** afin d'autoriser qu'une porte de garage située sur la façade principale du bâtiment ait une largeur de 3,68 mètres (12 pieds) alors que le règlement 1314-

2021-Z limite la largeur d'une telle porte à 3 mètres, afin de permettre une porte de garage d'une telle largeur sur la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan préparé par Jessica Vincent daté du 13 août 2021

QUE le conseil **REFUSE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-109

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 6 348 298 (rue Guy-Théorêt)** afin d'autoriser que la pente longitudinale de l'allée d'accès soit de 16.5% alors que l'article 247 du règlement de zonage 1314-2021-Z limite celle-ci à 12%, afin de pouvoir construire ladite allée d'accès.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5937 de ses minutes, daté du 3 septembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-339

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 21 septembre 2021 et du courriel daté du 29 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-090:

2570, rue des Perdreaux
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2021-104:

1409, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-105:

39, rue Morin
- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2021-340

Demandes d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – rue de la Colonie

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement afin d'autoriser la création de 10 lots ainsi qu'une rue pour la construction de 10 unités (unifamiliale) ;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 21 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement à la condition qu'un corridor visant l'implantation d'un sentier récréatif soit établi entre la section de rue et la propriété au sud.

RÉSOLUTION NO. 2021-341

Règlement 1316 concernant le raccordement des conduites privées d'eau potable et d'égouts aux conduites publiques de la Ville de Sainte-Adèle - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1316 concernant le raccordement des conduites privées d'eau potable et d'égouts aux conduites publiques de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-342

Règlement 1315 sur la gestion contractuelle - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1315 sur la gestion contractuelle, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-343

Règlement 1317 décrétant un emprunt de 5 330 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 330 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1317, décrétant un emprunt de 5 330 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement, de remplacement et de réhabilitation des conduites sur la rue Valiquette et sur une partie de la rue Maurice-Aveline, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 5 330 000 \$soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-344

Règlement 1266-1 amendant le règlement 1266 autorisant le fonds de roulement - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1266-1 amendant le règlement 1266 autorisant le fonds de roulement soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 261 822,27 \$ pour la période du 11 au 17 septembre 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 608 809,22 \$ pour la période du 18 au 24 septembre 2021
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 485 519,38 \$ pour la période du 25 septembre au 1^{er} octobre 2021

Dépôt des prévisions budgétaires

Dépôt rapport de la mairesse - intervention urgente

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Robert Bélisle et Martin Jolicoeur ainsi que Madame la conseillère Frédérique Cavezzali s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2021-345

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 28.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 22 novembre 2021 à 19 h, à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-346

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

**POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-347

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Richard Allard

**POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-348

Adjudication – Fourniture de services d'agents de sécurité – DG-2021-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'agents de sécurité;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 11 novembre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis / 3 ans
Groupe Sûreté inc.	324 238,64 \$
Sécurité privée Trimax sécurité et investigation	364 602,12 \$
Neptune Security Services inc.	294 526,73 \$
9160-3886 Québec inc.	628 974,19 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 12 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
 Mme Arielle Beaudin
 M. Alexandre Laganière
 M. Jean-François Robillard
 M. Gaëtan Gagné
 M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat pour la fourniture de services d’agents de sécurité, à la firme *Neptune Security Services inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 294 526,73 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2025, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer, selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d’opérations de la direction générale et de la Cour municipale.

RÉSOLUTION NO. 2021-349

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
 Mme Arielle Beaudin
 M. Alexandre Laganière
 M. Jean-François Robillard
 M. Gaëtan Gagné
 M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE monsieur Richard Allard soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 23 novembre 2021 jusqu’à son remplacement;

QUE ce dernier soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. Les Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-350

Modification du lieu de la séance ordinaire du conseil municipal – Décembre 2021

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-374 lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE la Place des citoyens, dans les circonstances, permet d'accueillir plus de citoyens que la salle du conseil ;

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déplacer la séance du conseil pour le mois de décembre 2021 à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 13 décembre 2021	19h

QUE le port du masque ou couvre-visage soit obligatoire pour assister à toutes les séances du conseil municipal;

QUE les changements quant au lieu et la date de la séance soient publiés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-351

Rémunération supplémentaire pour le personnel électoral du BVA

ATTENDU les deux journées de vote par anticipation le 30 et 31 octobre dernier;

ATTENDU le surcroît de travail assumé par le personnel électoral ayant travaillé au dépouillement du vote par anticipation;

ATTENDU le rapport de la présidente d'élection, madame Audrey Senécal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le versement d'une rémunération totale de 360 \$ au quatre personnes ayant fait le dépouillement du vote par anticipation;

D'AUTORISER le versement d'une rémunération supplémentaire de 240 \$ aux deux personnes ayant été appelées en supplément pour aider au dépouillement du vote par anticipation;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-352

Nomination des membres du conseil à divers mandats sur les comités et/ou organismes

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les personnes suivantes soient mandatées afin de siéger sur les comités et/ou organismes suivants :

Comité des finances et développement économique et Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle
Membre : Madame Arielle Beaudin
Membre : Monsieur Jean-François Robillard

Comité des loisirs, du plein air et Plein Air Ste-Adèle
Membre : Monsieur Alexandre Laganière
Membre : Monsieur David Huggins-Daines

Comité consultatif d'urbanisme
Membre : Monsieur Richard Allard
Membre : Monsieur Gaëtan Gagné

Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle
Membre : Monsieur David Huggins-Daines

Conseil d'administration de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle
Membre : Monsieur Richard Allard

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces comités ou organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2021-353

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Formation de l'UMQ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise tous les membres du conseil à participer à la formation pour les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra en classe virtuelle;

QUE les frais d'inscription au montant de 300\$ plus taxes pour chaque participant soient assumés par la Ville;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-354

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 847 000 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	259 100 \$
1056-2004	3 300 \$
1065-A-2005	15 300 \$
1069-2005	882 000 \$
1074-2006	45 500 \$
1119-2010	318 900 \$
1130-2010	452 100 \$
1154-2011	526 200 \$
1186	29 400 \$
1192	42 500 \$
1195	154 452 \$
1210	28 500 \$
1211	35 300 \$
1230	132 500 \$
1240	16 584 \$
1273	171 144 \$
1285	237 866 \$
1296	48 608 \$
1302	76 058 \$
1303	371 688 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211, 1230, 1240, 1273, 1285, 1302 et 1303, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS D'EN HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Sainte Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1069-2005, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211, 1230, 1240, 1273, 1285, 1302 et 1303 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2021-355

Embauche – Mécanicien – Travaux publics

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 5 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Simon Collin Beaulieu au poste de mécanicien au Service des travaux publics pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2021-356

Embauche – Préposé à l'approvisionnement - Service de la trésorerie

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 8 novembre 2021 ;

ATTENDU le désistement de M. Di Lorenzo, en date du 16 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Francesco Nucera au poste de préposé à l'approvisionnement au Service de la trésorerie pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE son entrée en poste soit le 6 décembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-357

Embauche – Commis bibliothèque – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, daté du 15 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Josée Parent au poste de commis à la bibliothèque au Service des loisirs, culture et vie communautaire pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE l'embauche soit conditionnelle à la réussite d'un examen médical ;

QUE son entrée en poste soit le 24 novembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-358

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé d'abat-poussière - Année 2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle pour les ententes de*

regroupement de l'UMQ pour ses ententes de regroupement, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* **et/ou** *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2021-359

Recommandation de paiement – Libération de la retenue – Pavage Ste-Adèle

ATTENDU la recommandation de monsieur François Latour, contremaître au Service des travaux publics, datée du 11 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération de la retenue contractuelle de 16 547,82 \$ plus taxes à *Pavage Ste-Adèle Ltée* pour les travaux de pavage mineur réalisés en 2019 (TP-2019-004) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-360

Recommandation de paiement – Réception provisoire – Uniroc Construction inc.

ATTENDU la recommandation de monsieur François Latour, contremaître au Service des travaux publics, datée du 11 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement (réception provisoire) du montant de 93 242,51 \$ à l'entreprise *Uniroc Construction inc.* pour les travaux de réfection mineure de pavage d'un tronçon de la rue Morin (TP-2021-012) ;

QUE le paiement soit effectué à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-361

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisition Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à ce que l'UMQ délègue au Centre, d'Acquisition Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500\$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

RÉSOLUTION NO. 2021-362

Adjudication – Location d’une niveleuse pour le déneigement

ATTENDU la mise en concurrence effectuée pour la location d’une niveleuse pour le déneigement;

ATTENDU QU’une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Noms du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Équipement St-Germain inc.	38 976,53 \$
Globoquip	40 471,20 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnement, datée du 11 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
 Mme Arielle Beaudin
 M. Alexandre Laganière
 M. Jean-François Robillard
 M. Gaëtan Gagné
 M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Équipement St-Germain inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 38 976,53 \$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-363

Autorisation de signature – Cession de rue et infrastructures – rue des Berges phase 1

ATTENDU le rapport daté du 29 octobre 2021, rédigé par madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques et hygiène du milieu, relativement à la cession de la rue et des infrastructures de la rue des Berges phase 1 ;

ATTENDU le protocole d'entente signé le 24 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession de rue et des infrastructures afin que le promoteur 9316-5447 Québec inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à rembourser les garanties financières déposées lors de la signature du protocole sous réserve de la transmission des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-364

Recommandation de paiement – Paiement final – Construction d'un nouvel écocentre

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 20 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final de 28 546,45 \$ à l'entreprise *Excavation Serge Robert* pour les travaux d'excavation pour l'aqueduc;

QUE le paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1295.

RÉSOLUTION NO. 2021-365

Recommandation de paiement – Libération de la retenue – Construction d'une installation septique

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 20 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et à la libération de la retenue au montant de 20 737,33 \$ taxes incluses à l'entreprise *David Riddell excavation/transport* pour les travaux de construction d'une installation septique (GEN-2019-008) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-366

Demande de subvention – Réfection rues Chantovernt, Cimes et Pinacle

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

QUE le conseil autorise la directrice ou le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

RÉSOLUTION NO. 2021-367

Recommandation de paiement – Libération de la retenue – Réfection ponceau et talus Dumouchel

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 20 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et à la libération de la retenue de 6 131,51 \$ taxes incluses à l'entreprise *David Riddell excavation/transport* pour les travaux de réfection du ponceau et talus Dumouchel (GEN-2020-015) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-368

Recommandation de paiement – Libération de la retenue – Réfection ponceau rue Saint-Germain

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 20 octobre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement et à la libération de la retenue au montant de 17 603,22 \$ taxes incluses à l'entreprise *David Riddell excavation/transport* pour les travaux de réfection du ponceau rue Saint-Germain (GEN-2019-026) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-369

Location d'un presseur rotatif – changement du nom du fournisseur

ATTENDU le rapport de la mairesse déposé à la séance du 4 octobre 2021;

ATTENDU les échanges avec Brault Maxtech inc. à l'effet que les factures sont émises par l'entreprise Les Industries Leblanc inc / Fournier Industries qui est propriétaire des équipements loués;

ATTENDU QUE Brault Maxtech inc. agit comme un agent manufacturier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer les factures de Les Industries Leblanc inc./ Leblanc Industries conformément au rapport de la mairesse du 4 octobre 2021 pour la location d'un pressoir rotatif à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-370

Recommandation de paiement – Libération de la retenue - Stationnement du Mont Loup-Garou

ATTENDU la recommandation de monsieur Louis-Alexandre Desforges, chargé de projets des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et à la libération des retenues au montant de 7 028,51\$ taxes incluses à l'entreprise *C & J Bigras Transport inc.* pour les travaux concernant le stationnement du Parc du Mont Loup-Garou (GEN-2020-016) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-371

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-129

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 431 666 (rue des Quatre-Saisons)** afin d'autoriser qu'un garage attenant au bâtiment principal ait un

retrait de 0.92 mètre (3 pieds) par rapport au plan de façade principal dudit bâtiment alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z ne le permet pas, afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sur ledit lot.

Le tout tel que montré au plan, préparé par Steven Perron T.P., daté du 18 août 2021.

Résolution du CCU – 2021-130

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **889-899 rue Sigouin**, afin d'autoriser que deux conteneurs sans abris ni enclos soient situés dans la cour avant secondaire à 1 mètre de la limite de propriété du lot projeté 6 397 506 du cadastre du Québec sur le chemin Notre-Dame, alors que l'article 342 du Règlement de zonage 1314-2021-Z ne permet pas qu'un immeuble affecté par un usage résidentiel soit desservi par des conteneurs pour les matières résiduelles et récupérables, afin de permettre que l'immeuble soit desservi par des conteneurs pour les matières résiduelles et récupérables aux conditions suivantes :

- Que soit plantée une haie de conifères entre le chemin Notre-Dame et l'espace d'entreposage des conteneurs, et que celle-ci soit maintenue de façon à les cacher;
- Qu'une clôture ou une porte, dans un style s'inspirant du bâtiment, vienne cacher les conteneurs entre l'espace d'entreposage et l'aire de stationnement

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 6035 de ses minutes, daté du 5 octobre 2021.

Résolution du CCU – 2021-131

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2255, chemin du Ruisseau Saint-Louis**, afin d'autoriser que la surface végétale soit de 80% alors que l'article 487 du Règlement de zonage 1314-2021-Z exige un minimum de 90% et permettre que l'espace naturel préserver soit de 60% alors que ledit règlement exige un minimum 80%, afin de permettre la construction d'un bâtiment principal y compris ses installations et bâtiment accessoire.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous la minute 5930, daté du 31 août 2021.

Résolution du CCU – 2021-132

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur au **1507, rue des Bécassines**, afin d'autoriser que le bâtiment principal soit situé à 2,85 mètres de la limite latérale gauche dudit immeuble alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z exige pour la zone T3.3-020 une marge latérale minimum de 4,00 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 5546 de ses minutes, daté du 15 avril 2021.

Résolution du CCU – 2021-133

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 453 760 (rue du Hameau)** afin d'autoriser qu'un bâtiment principal ait une hauteur de 7.62 mètres alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z exige qu'en sommet de montagne la hauteur maximale d'un bâtiment principal ne doive pas excéder 7 mètres, afin de permettre la construction dudit bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan de l'élévation principale, préparé par Marc Ratté T.P., daté du 20 septembre 2021.

Résolution du CCU – 2021-134

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 244 764 (rue du Chinook)** afin d'autoriser que deux (2) portes de garage soient situées sur la façade

principale du bâtiment alors que l'article 436 du Règlement 1314-2021-Z n'en permet qu'une seule, afin de permettre une deuxième porte de garage à la façade principale du bâtiment projeté.

Le tout tel que montré au plan, préparé par Martin Brabant T.P., daté du 11 juin 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-372

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1314-2021-PIIA à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-123:

24, rue Bélec

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-124:

250, rue Séraphin

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-125:

Lot 2 453 760, rue du Hameau

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-126:

Lot 3 889 408, rue des Aigrettes

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2021-127:

1600, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-128

3065, rue Rolland

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2021-373

Reconnaissance OBNL – Nouvelles demandes

ATTENDU l'adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme régional :

Association de la rivière Doncaster

Organisme local :

Association du domaine Deauville sur le lac Long

RÉSOLUTION NO. 2021-374

Reconnaissance OBNL – Renouvellement

ATTENDU l'adoption de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local :

Chevalier de Colomb – Conseil 355 Sainte-Adèle
Club Lac Pilon
L'Échelon des Pays d'en haut

Organisme régional :

Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-haut

RÉSOLUTION NO. 2021-375

Remise du dépôt de cautionnement – Camp de jour - Air en fête

ATTENDU le rapport de monsieur Charles Gallant-Roberge, coordonnateur aux loisirs daté du 9 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à remettre à l'entreprise *Air en fête* le montant de 10 000\$ représentant le dépôt de cautionnement pour la gestion du camp de jour comme stipulé dans leur contrat;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-376

AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1318 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2022;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-377

AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-1, amendant le règlement 1314-2021-Z, visant à inclure le lot 5 331 138 dans la zone T4.1-007 (résidentiel) ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-378

Premier projet de règlement 1314-2021-Z-1 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à inclure le lot 5 331 138 dans la zone T4.1-007 (résidentiel) –
ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement, 1314-2021-Z-1 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à inclure le lot 5 331 138 dans la zone T4.1-007 (résidentiel) soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 195 151,14 \$ pour la période du 2 au 8 octobre 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 375 581,35 \$ pour la période du 9 au 15 octobre 2021.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 28 377,89 \$ pour la période du 16 au 22 octobre 2021.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 444 146,20 \$ pour la période du 23 au 29 octobre 2021.
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 78 420,60 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2021.
- f) Engagements au montant de 611 541,98 \$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.
- g) Engagements au montant de 8 886,48 \$ effectués en septembre 2021 pour janvier 2022.
- h) Liste au montant de 25 993,99 \$ du mois de septembre 2021 des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- i) Paiement des factures au montant de 1 755 072,88 \$ du mois de septembre 2021 – ajout.
- j) Engagements au montant de 324 987,02\$ \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021.
- k) Liste au montant de 33 077,52 \$ du mois d'octobre 2021 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- l) Engagements au montant de 4 178,49 \$ effectués en octobre 2021 pour l'année 2022.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche chef de division au Service de sécurité incendie

Dépôt délégation pouvoir – Règlement 1203 - Embauche d'un mécanicien temporaire

Dépôt du certificat d'enregistrement de la greffière - règlement 1317

Dépôt délégation pouvoir – Règlement 1203 - Embauche temporaire d'un journalier chauffeur

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 - Embauche journalier chauffeur temporaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 - Embauche préposé aux loisirs temporaire

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines, ainsi que Madame la conseillère Arielle Beaudin s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que le directeur général répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-379

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
 Mme Arielle Beaudin
 M. Alexandre Laganière
 M. Jean-François Robillard
 M. Gaëtan Gagné
 M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 56.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 13 décembre 2021 à 19 h, à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-380

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-381

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-382

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat avec la SPCA Laurentides-Labelle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle le contrat entre la Ville de Sainte-Adèle et la SPCA Laurentides-Labelle concernant le contrôle et la protection des animaux, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE le conseil autorise le paiement du montant total de 79 884,75\$ taxes incluses pour le contrat de l'année 2022, par versement mensuel;

QUE les tarifs du contrat pour les années 2023 et 2024 soient indexés au taux annuel en vigueur et que les frais mensuels soient calculés selon le dernier décret de la population disponible;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-383

Autorisation de signature – servitude - lot 5 065 284 – Sentier de l'Élan

ATTENDU l'entente intervenue pour l'établissement d'une servitude pour le sentier « L'Élan » sur le lot 5 065 284 entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur David Rivest et Madame Catherine Lalande;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du service d'urbanisme, daté du 13 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente;

QUE le conseil autorise à mandater l'Étude Voizard Rochon, notaires, afin de préparer l'acte de servitude et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de la Ville;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2021-384

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Cogeco Connexion inc. – Télédiffusion des séances du conseil

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire rendre ses assemblées accessibles aux citoyens de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE Noustv est le service de réseau des télévisions locales de Cogeco Connexion inc. qui initie, produit et diffuse une programmation locale accessible, centrée sur les besoins et les aspirations des collectivités qu'elle sert;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion inc. désire télédiffuser les séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Cogeco Connexion inc. relativement à la télédiffusion des séances du conseil;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-385

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
17 janvier 2022	19 h
21 février 2022	19 h
21 mars 2022	19 h
19 avril 2022	19 h
16 mai 2022	19 h
20 juin 2022	19 h
18 juillet 2022	19 h
15 août 2022	19 h
19 septembre 2022	19 h
17 octobre 2022	19 h
21 novembre 2022	19 h
19 décembre 2022	19 h

QUE le calendrier soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-386

Adjudication – Fourniture d'impression pour le bulletin municipal

ATTENDU la mise en concurrence effectuée pour l'impression du bulletin municipal;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de quatre fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Noms du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Les imprimés Triton	40 944,90 \$
Groupe Domco	44 909,24\$
Photocopies Illico Sainte-Adèle	56 050,31\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnement, datée du 1^e décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'impression pour le bulletin municipal, à l'entreprise 7271280 Canada inc. (*Groupe Domco*), plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant total de 44 909,24\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-387

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Janvier à mars 2022

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le calendrier des séances du conseil municipal lors de la présente séance, relativement aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE la Place des citoyens, dans les circonstances, permet d'accueillir plus de citoyens que la salle du conseil ;

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déplacer la séance du conseil pour les mois de janvier à mars 2022 à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
17 janvier 2022	19 h
21 février 2022	19 h
21 mars 2022	19 h

QUE le port du masque ou couvre-visage soit obligatoire pour assister à toutes les séances du conseil municipal;

QUE les changements quant au lieu et la date de la séance soient publiés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2021-388

Emprunt temporaire – Perception des taxes et compensations 2022

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2022 ;

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents requis.

RÉSOLUTION NO. 2021-389

Autorisation de dépenses – Renouvellement de contrats et applications logiciels 2022

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU le rapport rédigé par madame Véronique Vignola, analyste financière, daté du 1^{er} décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels 2022 pour l'entretien des applications des logiciels par le fournisseur PG Solutions pour une somme de 89 543,10\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2021-390

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-391

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – Rues Morin et Saint-Joseph et chemins du Ruisset et du Mont-Loup-Garou

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 307 653.91 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2021-392

Modification de la résolution 2021-232 – Travaux supplémentaires de réfection mineure de pavage 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard

M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2021-232 adoptée à la séance du 19 juillet 2021 soit modifiée pour y ajouter le résolu suivant :

« QU'un montant de 270 000 \$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces travaux. »

RÉSOLUTION NO. 2021-393

Autorisation de signature – Lettre d'entente #8 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 30 novembre 2021, concernant la nomination d'éligibles pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, section I, article 8;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente numéro 8 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice des ressources humaines et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2021-394

Demande de permis de voirie – Année 2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes, propriétés du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2021-395

Recommandation de paiement - Décompte final et réception provisoire – Travaux de réfection mineure 2021

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 novembre 2021 ;

ATTENDU la résolution 2021-232 adoptée le 19 juillet 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte final à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée* pour les travaux de réfection mineure 2021 (TP-2021-008) au montant de 118 608,56 \$, taxes incluses.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-396

Autorisation de modification de la grille de prix unitaires – Achat de vêtement de travail pour le Service des travaux publics – TP-2019-014

ATTENDU la résolution 2019-348 accordant le contrat pour l'achat de vêtement de travail pour le Service des travaux publics, à l'entreprise *Promotions Innov.*, pour un montant de 44 377,03\$, taxes incluses, et ce, à compter du 1er décembre 2019 jusqu'au 30 novembre 2022 (inclusivement) ;

ATTENDU la demande du fournisseur de réviser les prix unitaires pour l'année 2022, afin d'être en mesure de pouvoir continuer à nous offrir le service;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, daté du 2 décembre 2021 et la grille de prix unitaires révisée d'une augmentation estimée à 4,1% ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la modification de la grille de prix unitaires pour l'année 2022 du contrat TP-2019-014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-397

Adjudication – Réparation d'aqueduc par Hydro-Excavation – GEN-2021-023

ATTENDU la mise en concurrence effectuée pour la réparation d'aqueduc;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de 4 fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Noms du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
GH3 – 9376-4116 inc.	45 587,59 \$
Excavation et carrière Econo inc.	60 936,75 \$
Exca-vac Construction	78 757,88 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, datée du 11 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *GH3 (9376-4116 Québec inc.)*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 45 587,59 \$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-398

Autorisation de signature – Cession de rue et infrastructures – rue du Valais

ATTENDU le rapport daté du 19 novembre 2021, rédigé par madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques, relativement à une demande de cession de rue et infrastructures de la rue du Valais;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession de la rue et des infrastructures de la rue du Valais afin que le promoteur Gestion Gilles Laurence Ltée puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à rembourser les garanties financières déposées lors de la signature du protocole.

RÉSOLUTION NO. 2021-399

Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC – Passerelle pour le parc Mont Loup-Garou

ATTENDU QU'une demande de certification d'autorisation auprès des ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) doit être faite pour le projet de construction d'une passerelle en bois sur pieux, située dans une tourbière du parc du Mont Loup-Garou, sur la piste Potiron;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise Étienne Brossard, ing. directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

QUE les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au MELCC et au MFFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le document « *Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée* »;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais des demandes selon les tarifs établis par chacun des ministères (MELCC et MFFP), les montants étant assujettis à l'indexation prescrite par règlement.

RÉSOLUTION NO.2021-400

Autorisation de signature – Projet de prolongement de la rue et d'infrastructures – rue de la Colonie

ATTENDU le règlement 1314-2021-TM concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par 9441-6898 Québec inc. concernant la prolongation des infrastructures de rues et d'aqueduc de la rue de la Colonie sur les lots 2 492 817 et 3 844 487 ;

ATTENDU le rapport préparé par madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, daté du 19 novembre 2021, relativement aux travaux sur la rue précitée ;

ATTENDU la résolution 2021-340 qui a approuvé le plan image tel que présenté pour ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux de prolongement proposés par le promoteur 9441-6898 Québec inc., avec les plans préparés par la firme d'ingénierie Équipe Laurence datés du 10 novembre 2021 (projet 51-13501) ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2021-401

Adjudication – Réparation des pompes submersibles pour le réseau d'égout

ATTENDU la mise en concurrence effectuée pour la réparation des pompes submersibles;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QU'un fournisseur a répondu et transmis les prix suivants :

Noms du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl.)
Les entreprises B. Champagne Inc.	10 347,75\$

ATTENDU l'estimation du coût des pièces de remplacement au montant de 29 652,25\$;

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnement, datée du 30 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à *Les entreprises B. Champagne Inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 40 000,00\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-402

Recommandation de paiement –Libération partielle de la retenue – Travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 1^e décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération partielle de la retenue contractuelle de 150 793,08\$ taxes incluses, à *Excapro Inc.* pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette (GEN-2020-005) ;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2021-403

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2021-142

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 293 (731, rue des Cervidés)**, afin d'autoriser qu'un garage attaché au bâtiment principal ait un toit plat alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z l'interdit étant donné que le toit du bâtiment principal est en pente.

Le tout tel que montré au plan préparé par Caroline Théberge, T.P., daté de mars 2021.

Résolution du CCU – 2021-144

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 396 590 (rue des Arlequins)**, afin d'autoriser que le lot projeté 6 447 369 du cadastre du Québec ait une pente naturelle moyenne de 45,80% et que le lot projeté 6 447 370 du cadastre du Québec ait une pente naturelle moyenne de 50,60 % alors que le règlement de lotissement 1314-2021-L permet une pente naturelle moyenne maximum de 30% à condition que la conformité de l'aménagement de l'allée véhiculaire soit démontrée et que l'allée projetée soit acceptée par le Service de sécurité des incendies avant l'émission du permis de lotissement.

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 6126 de ses minutes, daté du 15 novembre 2021.

Résolution du CCU – 2021-145

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 888 135 (rue de l'Orée-des-Bois)**, afin d'autoriser qu'un élément de mur constituant un même plan excède 12 mètres (12,39 m) de longueur sans être décalé de 45 centimètres par rapport à un autre plan tel qu'exigé à l'article 150 du Règlement de zonage 1314-2021-Z et permettre que la hauteur du plancher du rez-de-chaussée soit située à 1,5 mètre du niveau moyen du sol directement adjacent à la façade principale alors que ledit règlement de zonage limite ladite hauteur à 1,20 mètre.

Le tout, tel que montré aux plans préparés par Alain Gamache, T.P., daté du 11 novembre 2021.

QUE le conseil **ACCEPTE PARTIELLEMENT** la demande de dérogation suivante :

Résolution du CCU – 2021-143

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 6 420 381 (1215, rue du Bourg-Joli)**

La demande est autorisée partiellement afin d'autoriser, qu'un bâtiment principal ait une superficie d'implantation au sol de 7.93 % alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z exige un minimum de 30%, permettre 2 espaces de stationnement qui empiètent en cour avant si ceux-ci empiètent également dans les cours latérales alors que le règlement de zonage interdit l'aménagement d'espace de stationnement en cour avant et permettre un front bâti sur rue de 42% alors que ledit règlement de zonage exige un minimum de 70%.

Le tout, tel que montré au plan d'implantation préparé par CATALYSE URBAINE, daté du 5 novembre 2021.

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2021-141

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2945, rue du Hameau** afin d'autoriser qu'un garage isolé du bâtiment principal soit situé en partie dans la cour avant à une distance de 3,52 mètres de la ligne avant de propriété alors que le Règlement de zonage 1314-2021-Z exige une distance minimum de 8 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10327 de ses minutes, daté du 7 juin 2021.

La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogation mineure, soit :

- L'empiètement est trop important par rapport à la norme pour être considéré mineur;
- L'impact visuel de la construction est inéquitable par rapport aux voisins qui se doivent de respecter la marge de recul conforme;
- L'intégration du bâtiment accessoire par rapport à la façade avant de la résidence n'est pas démontrée;
- Une préoccupation de fonctionnalité et de sécurité de l'allée d'accès est présumée, notamment en situation de déneigement.

Avant le débat et le vote, Monsieur le conseiller Jean-François Robillard a dénoncé son intérêt et a quitté la salle.

RÉSOLUTION NO. 2021-404

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1314-2021-PIIA à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-137 :

1001, rue Valiquette

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-139 :

147, rue Morin

- **Enseigne**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1314-2021-PIIA à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2021-138 :

1616, boul. de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2021-140 :

Lot 6 420 381, 1215, rue Bourg-Joli

- **Construction**

Après l'adoption de la résolution, Monsieur le conseiller Jean-François Robillard a réintégré la salle.

RÉSOLUTION NO. 2021-405

Adjudication – Service de gestion et d'animation des programmes de camp de jour – LOI-2021-006

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le service de gestion et d'animation des programmes de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 novembre dernier et que les entreprises ayant déposées une soumission sont les suivantes:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis (tx incl)
Air en fête Inc.	269 006,25 \$
Groupe Domisa inc.	287 630,00 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 25 novembre 2021 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Charles- Gallant-Roberge, coordonnateur loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 25 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Air en fête Inc.*, étant le plus bas soumissionnaire conforme et ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 269 006,25\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à payer selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-406

Intégration – Partenariat culturel avec la MRC Les Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la culture est au cœur de l'identité d'un peuple dans son affirmation territoriale et dans sa qualité de vie ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle dispose d'un riche héritage patrimonial et culturel laissé en héritage par des artistes et écrivains de renom ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire maintenir sa position de maître d'œuvre en terme de diffusion et de support au développement culturel, en collaboration avec la MRC Les Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite soutenir les artistes et les initiatives locales en terme de développement artistique et culturel en leur donnant accès à des programmes de développement et de formation régionaux et provinciaux, pour le bénéfice de ses citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE la culture se développe en synergie, par l'interaction entre les artistes de différents milieux et sa diffusion la plus large possible et non en vase clos;

ATTENDU QUE le partenariat culturel avec la MRC Les Pays-d'en-Haut permet :

- L'admissibilité des artistes adélois au Fonds culture et patrimoine de la MRC Les Pays-d'en-Haut, au financement issu de l'entente de partenariat des Laurentides avec le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ;
- La valorisation des événements culturels sur les différentes plateformes de la MRC Les Pays-d'en-Haut (site web, page Facebook) ;
- La participation à différentes manifestations culturelles régionales ;

ATENDU QUE cette intégration encouragera des artistes professionnels à s'installer à Sainte-Adèle, permettant ainsi à la communauté de bénéficier de leur expertise et du fruit de leur travail au sein de différents groupes de citoyens, enfants, adolescents, adultes ou aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle intègre le partenariat culturel avec la MRC Les Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2021-407

Approbation– Politique révisée de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles

ATTENDU la résolution 2016-347 adoptée le 21 novembre 2016;

ATTENDU la révision de la « Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles » par le Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le document intitulé « Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles », le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2021-408

Autorisation de dépenses – Achat d'un véhicule et d'équipements pour le sauvetage hors route

ATTENDU QUE le sauvetage hors route en milieu isolé (SUMI) est régi par la MRC Les Pays-d'en-Haut par protocole d'entente entre les municipalités;

ATTENDU l'analyse des interventions SUMI passées, les délais de réponse et les coûts engendrés;

ATTENDU QU'aucun équipement actuellement à la disposition du Service incendie ne lui permette pas des interventions SUMI efficaces ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation de monsieur Stephan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 24 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat d'un véhicule de type « Argo » ainsi que l'équipement nécessaire pour sa mise en service pour un coût total ne dépassant pas le montant de 40 814,05 \$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2021-409

AVIS DE MOTION

Je, Alexandre Laganière, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur *Règlement 1320 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2022*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-410

AVIS DE MOTION

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur *Règlement 1251-2 amendant le règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2021-411

Règlement 1318 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2022 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1318 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2022, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-412

Second projet de règlement 1314-2021-Z-1 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à inclure le lot 5 331 138 dans la zone T4.1-007 (résidentiel) – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mercredi 8 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement, 1314-2021-Z-1 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à inclure le lot 5 331 138 dans la zone T4.1-007 (résidentiel) soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 497 508,82\$ pour la période du 6 au 12 novembre 2021.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 29 067,07\$ pour la période du 13 au 19 novembre 2021
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 1 804 765,29 \$ pour la période du 20 au 26 novembre 2021
- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 786 901,23 \$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 2021
- e) Liste des comptes à payer au montant de 968 132,99\$ pour le mois d’octobre 2021
- f) Engagements au montant de 313 706,82\$ pour la période du 1er au 30 novembre 2021.
- g) Engagements au montant de 25 826,28\$ effectués en novembre 2021 pour l’année 2022.
- h) Liste au montant de 36 387,03\$ du mois de novembre 2021 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt du registre des déclarations en vertu de l’article 6 de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale – Année 2021

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Madame Michèle Lalonde, Mairesse

Monsieur Richard Allard, Conseiller du district 1

Madame Arielle Beaudin, Conseillère du district 2

Monsieur Alexandre Laganière, Conseiller du district 3

Monsieur Jean-François Robillard, Conseiller du district 4

Monsieur Gaëtan Gagné, Conseiller du district 5

Monsieur David Huggins-Daines, Conseiller du district 6

Audits de conformité – Rapports d’audit portant respectivement sur l’adoption du budget et l’adoption du programme triennal d’immobilisations

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 - Embauche d’employé temporaire - Préposé aux loisirs

Procès-verbal de correction – Règlement 1317

Délégation de pouvoir – Règlement 1203 - Embauche d’employé temporaire - Commis à la bibliothèque

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines, ainsi que Madame la conseillère Arielle Beaudin s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que le directeur général répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2021-413

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gaëtan Gagné**

POUR : M. Richard Allard
Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné
M. David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 38.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue exclusivement par visioconférence le 22 décembre 2021 à 13h30 à laquelle sont présent les membres du conseil suivants :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5

Messieurs les conseillers Richard Allard et David Huggins-Daines sont absents pour toute la durée de la séance

Sont également présents la greffière ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 13h30 et s'adresse au public

RÉSOLUTION NO. 2021-414

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

**POUR : Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2021-415

Renouvellement – Contrats d'assurances – 2021-2022

ATTENDU le rapport de Mathieu Lambert-Boudreault de la firme Fidema daté du 21 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Arielle Beaudin

**POUR : Mme Arielle Beaudin
M. Alexandre Laganière
M. Jean-François Robillard
M. Gaëtan Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la firme Fidema Groupe conseils inc. à octroyer le contrat pour le Bloc A - Assurance de biens, bris des équipements et délits à la firme BFL Canada pour une prime totale incluant les taxes de 119 160,45 \$

QUE le conseil autorise la firme Fidema Groupe conseils inc. à octroyer le contrat pour le Bloc C – Assurance automobile à la firme BFL Canada pour une prime totale incluant les taxes de 57 234,81 \$

D'OCTROYER les contrats d'assurances (bloc A et C) pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 aux différents assureurs suivants via le courtier BFL Canada :

Assurances	Assureurs
Biens	Zurich et autres
Bris des équipements	RSA
Délits	Travelers
Automobile et garagiste	Northbridge

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à la présente résolution;

D'AUTORISER la greffière et directrice des services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune

RÉSOLUTION NO. 2021-416

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Arielle Beaudin

**POUR : Mme Arielle Beaudin
 M. Alexandre Laganière
 M. Jean-François Robillard
 M. Gaëtan Gagné**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 13h37.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des
Services juridiques